

PROJET DE SCoT

*Version pour le Bureau
métropolitain
du 9 décembre 2021*

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES



Projet de SCoT – version
pour le bureau métropolitain
du 9 décembre 2021

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place de ses communes membres, la compétence Aménagement qui se décline en compétences stratégiques telles que la réalisation du SCoT métropolitain, du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), et du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), ainsi qu'en compétences plus opérationnelles soumises à la définition d'un intérêt métropolitain. Chantier stratégique majeur, le SCoT a vocation à porter la vision politique de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain. En outre, il constituera l'outil ensemblier qui servira de cadre de référence et de mise en cohérence de l'ensemble de la planification stratégique métropolitaine.

La spécificité du SCoT de la Métropole du Grand Paris veut que :

• d'une part, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) répond au respect des dispositions de l'article L. 141-4 du Code de l'urbanisme qui dispose : « Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et cultu-

rel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement » ;

• d'autre part, en application de l'article L. 134-1 du Code de l'urbanisme « Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de cohérence territoriale tient lieu de projet métropolitain, au sens de l'article L. 5219-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il comporte un diagnostic général, social, économique et environnemental du territoire métropolitain, des orientations stratégiques pour le développement de la Métropole ainsi que des domaines d'intervention prioritaires ». Le diagnostic général prévu dans cet article se trouve dans le tome 1 du Rapport de Présentation du projet de SCoT, de la page 37 à la page 241.

À l'issue des travaux pilotés par la commission « Projet Métropolitain », le présent document constitue le PADD dont les orientations ont été débattues le 12 novembre 2018 en Conseil Métropolitain.

Le contexte et les enjeux



La création de la Métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016 a engendré, pour la première fois dans l'histoire de l'agglomération parisienne, une intercommunalité à l'échelle de la zone dense, offrant l'opportunité de poser les véritables enjeux qui s'attachent aux caractéristiques urbaines et sociales de son territoire et de construire collectivement des réponses cohérentes et partagées.

Nous sommes tous métropolitains, nous vivons au rythme et à l'échelle de la Métropole, nous la parcourons chaque jour, nous habitons ici, travaillons et étudions là-bas, nous pratiquons des activités culturelles ou sportives ailleurs et nous utilisons pour cela toutes sortes de moyens de transport pour aller et venir.

La Métropole du Grand Paris a donc besoin d'un acte politique majeur.

En construisant un projet de territoire à une échelle inégalée en France, l'objectif est de faire émerger un modèle urbain de référence pour le XXI^e siècle qui réponde, d'une part, aux défis de la métropolisation et porte, d'autre part, une action publique collective suffisamment puissante pour améliorer la qualité de vie des habitants en étant en capacité d'agir, de maîtriser et d'orienter le processus de métropolisation.

Il nous faut mieux appréhender la métropolisation.

La métropolisation ouvre des possibles formidables. Elle est par excellence multi-échelles, système où s'articule le global et le local. Le SCOT a pour ambition de construire cette articulation en dépassant les intérêts locaux afin d'en conforter les atouts tout en régulant ses effets négatifs.

En effet, notre territoire est reconnu comme une Métropole ouverte au monde qui concentre richesses, savoirs et lieux de décision publics et privés, avec une accessibilité nationale et internationale exceptionnelle, une attractivité touristique mondiale grâce notamment à sa richesse patrimoniale, architecturale et paysagère ainsi que l'intensité de sa vie culturelle. C'est également un pôle d'innovation par l'excellence de la formation et de la recherche.

A contrario, le territoire métropolitain est simultanément celui où se développent de fortes inégalités socio-spatiales et l'exclusion. C'est aussi un territoire où se dégrade la qualité de vie (pollution de l'air et nuisances sonores, temps passé dans les transports, manque d'accès à la nature, imperméabilisation et artificialisation des sols...). Tous ces facteurs pèsent *in fine* sur son attractivité.

S'appuyer sur les points forts en corrigeant les points faibles du territoire est donc au cœur des priorités du SCOT.

Cette Métropole a besoin d'être plus facile à vivre pour les métropolitains et plus accueillante.

Quel que soit le lieu où nous sommes dans la Métropole, pouvoir trouver un emploi, un logement adapté, mais aussi les services, les commerces, les équipements dont nous avons besoin au quotidien doit relever de l'évidence. Mais elle se heurte à des impossibilités d'usages, qui imposent à la Métropole du Grand Paris de penser un modèle urbain dont les services et les équipements sont adaptés au mode de vie des métropolitains. En s'appuyant notamment sur les opportunités offertes par la révolution numérique, nous devons donc promouvoir « la métropole du quart d'heure » qui offre à chacun la proximité de ce dont il a besoin au quotidien.

Améliorer nos infrastructures de transports en commun pour réduire les temps de déplacement subis représente, pour tous, une considérable amélioration de sa vie quotidienne, voire une protection de sa santé en générant moins de fatigue et de stress.

Si le renforcement du réseau avec l'arrivée du Grand Paris Express s'avère ainsi fondamental, son déploiement total ne pourra être effectif qu'à moyen terme. Il faut dès lors permettre aux usagers de pouvoir disposer d'un large panel d'outils de mobilités choisis. Ces nécessités de mobilités douces et propres sont des enjeux d'autant plus cruciaux que l'amélioration de la qualité de l'air doit être une priorité stratégique de la Métropole, pour des raisons sanitaires absolues.

Cette Métropole doit s'adapter aux changements climatiques, devenir sobre en énergie, résiliente aux risques. Il en va de la sécurité des métropolitains et de leur santé.

Inondations, sécheresses et canicules vont se multiplier. S'y adapter nous oblige, d'une part, à repenser notre espace urbain pour qu'il cesse d'être un terreau favorable à ces dérèglements et, d'autre part, à trouver une nouvelle relation à la nature afin qu'elle puisse nous protéger et réduire l'impact des aléas climatiques.

La Métropole est fragile car totalement dépendante pour l'alimentation, l'eau et l'énergie consommées. Réduire cette dépendance suppose de devenir nous-même à la fois producteurs (d'énergie, de denrées alimentaires...) et économes (en eau et en énergie...) et de retrouver sur notre territoire métropolitain de l'agriculture, des nouvelles formes de fabrication et d'industrie ainsi que des circuits courts pour devenir plus robuste.

Faire de la Métropole du Grand Paris la référence en matière de métropole résiliente et sobre, qui prône la soutenabilité de son développement, dans une planète en transformation, c'est l'ambition de ce SCoT.

En effet, la responsabilité des métropoles en termes climatiques et sociaux est immense : il revient aux métropoles, dont les activités émettrices de gaz à effet de serre impactent l'ensemble de la planète, d'agir résolument pour réduire drastiquement leurs émissions. C'est aussi une opportunité : la résilience et la sobriété de la zone dense constituent à terme l'une des conditions de l'attractivité métropolitaine. Métropole du futur, elle doit également inventer une nouvelle intimité entre nature et bâti, mettre fin à la consommation des terres agricoles et développer les espaces naturels. Une ambition de ce SCoT est de faire ainsi du Grand Paris la « Métropole nature » de demain, qui fera figure d'exemple mondial en termes de qualité de vie et de résilience.

Cette Métropole a besoin d'être réparée d'une urbanisation morcelée, entrecoupée d'infrastructures ferroviaires et routières infranchissables qui ont exclu, enclavé et ségrégué les habitants et leurs activités.

Réduire les coupures dont nous avons hérité et qui obligent à de longs détours, c'est créer les ponts, les passerelles, les rues, les quais et les pistes cyclables qui assurent les continuités et les passages.

Habiter au cœur de la ville, et non dans des quartiers éloignés de tout, c'est créer du logement là où existent les services et les lieux de travail et vice-versa.

Dès lors, la réduction en temps et en nombre des migrations pendulaires des métropolitains est un objectif stratégique à atteindre à la fois par l'application du principe d'équilibre emplois et logements sur tout le territoire, ainsi que par le développement des lieux et solutions permettant le télétravail, le coworking, les plans de déplacement inter-entreprises, etc.

Enfin, vivre en métropolitain, c'est faire en sorte qu'aucun lieu n'exclut personne, que tous en soient citoyens et puissent choisir leur mode de vie et leur lieu d'habitation, le calme de la lisière de la forêt ou l'intensité de l'hyper-centre. Pour cela nous devons sortir de nos vieilles politiques de zonage, et développer les solidarités entre territoires.

Il nous faut également tenir compte de l'histoire et porter une nouvelle vision du développement dans le sens d'un rééquilibrage territorial.

Longtemps, les enjeux liés à la capitale ont mis au second plan les dynamiques propres aux territoires qui l'entourent, alors même que les évolutions urbaines, démographiques, économiques et sociales attestent d'une transformation du territoire métropolitain.

Le SCoT porte ainsi l'ambition d'une Métropole polycentrique, qui, au-delà de la place singulière de la capitale au cœur de la zone dense, englobe dans une même stratégie de développement tous les territoires afin de concrétiser la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris sera d'autant plus forte qu'elle aura noué les partenariats ad hoc avec les territoires qui l'entourent : le SCoT promeut donc la vision d'une Métropole de toutes les échelles qui inscrit son développement dans une complémentarité de vision avec les territoires voisins et au-delà avec les métropoles régionales, européennes et mondiales.

Il nous faut maintenant avancer ensemble.

Le territoire métropolitain a longtemps souffert d'une absence de gouvernance à la bonne échelle. Cet état de fait a engendré de très grandes disparités entre des territoires suréquipés concentrant les plus grandes richesses et des territoires sous-dotés rassemblant de grandes poches de pauvreté. Seule une politique métropolitaine solidaire, tournée vers le rééquilibrage territorial et menée à l'échelle de la zone dense forgera une communauté de destins là où nos territoires et nos populations connaissent aujourd'hui de profondes disparités dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi et à la formation, de l'accès aux équipements et aux aménités, des possibilités de déplacements, ou encore de soumission aux nuisances environnementales.

Telle est l'ambition du SCoT de la Métropole du Grand Paris : conserver notre place dans le monde au service de la population qui y habite et y travaille ; rendre notre Métropole plus fluide, plus inclusive et plus résiliente pour qu'elle soit adaptée au monde qui vient, en agissant de façon cohérente et déterminée sur ce qui fait la qualité de la vie urbaine, sur tout ce qui la rend sécurisée et agréable.

De par son urbanisation continue, sa densité de population et d'activités, et sa concentration de situations de précarité et de vulnérabilité diverses, le territoire de la métropole du Grand Paris est particulièrement exposé aux risques épidémiques, comme en a témoigné la pandémie de Covid-19 qui a fortement et particulièrement touché les métropolitains, notamment dans les territoires les plus fragiles.

Ainsi, la crise sanitaire que nous vivons depuis un an nous impose de renforcer les orientations en matière de santé environnementale comme publique de ce projet métropolitain et les prescriptions qui en découlent.

L'Organisation Mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » et différentes études établissent que l'état de santé des individus serait déterminé environ à 70 % par les modes de vie et les paramètres socio-économiques et environnementaux qui les conditionnent et à respectivement 10 % et 20 % seulement par les soins médicaux et la génétique.

L'ambition du SCoT métropolitain est donc d'apporter une

réponse globale aux différents enjeux liés aux déterminants urbains de santé qui conditionnent le bien-être et la santé des habitants et des usagers de la métropole. C'est l'occasion de repenser et de mieux intégrer, très en amont, les enjeux de préservation et promotion de l'environnement comme de favoriser des mesures concourant à corriger les déséquilibres territoriaux en matière d'offre de soins de proximité comme hospitalière.

Les choix fondateurs



Deux choix fondateurs et transversaux guident la structure des orientations de ce PADD. Ils conditionnent à la fois le rayonnement et l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants :

Le Droit à la Métropole

- Garantir une plus grande égalité des chances en luttant contre les effets ségrégatifs notamment scolaires, et en favorisant l'accès à l'emploi et à la formation
- Promouvoir la diversité économique sur tout le territoire
- Bénéficier de services de mobilité efficaces et diversifiés pour tous ses déplacements quotidiens
- Assurer un niveau de qualité et une égalité d'accès aux services et équipements publics ainsi qu'aux commerces
- Offrir à tous un cadre de vie agréable et sûr
- Promouvoir une identité et une appartenance métropolitaines

La transition écologique

- Mieux respirer et protéger la santé des habitants en accompagnant notamment la transformation des mobilités
- Aller vers la métropole zéro carbone
- Intégrer de façon systématique l'économie circulaire, la réduction des déchets et développer une logistique urbaine résiliente et innovante
- Adapter la ville aux changements climatiques et aux risques environnementaux notamment les inondations
- Réintégrer la nature et l'agriculture en ville et favoriser la biodiversité
- Préserver la ressource en eau en qualité comme en quantité et reconquérir les cours d'eau métropolitains
- Arrêter la consommation des espaces naturels et agricoles restants et reconquérir la pleine terre via la désimperméabilisation des sols





Affirmer son rang de métropole-monde

15-29

Rayonner dans le monde
grâce à ses singularités



Conforter son attractivité fondée
sur la diversité économique



Promouvoir une métropole
d'innovation et d'expérimentation



Offrir des garanties de fonctionnement
interne et organiser des coopérations
avec les territoires voisins

Aménager la métropole des continuités

31-47

Promouvoir la mixité des fonctions
et des usages, renforcer
et développer les centralités



Organiser une offre de mobilité
durable et renforcer l'accessibilité
de tous à tous les lieux



Embellir la ville,
révéler les paysages et renforcer
la présence de la nature

Promouvoir la métropole inclusive

49-61

Assurer une égalité d'accès
aux services et aux équipements



Offrir un parcours résidentiel
à tous les métropolitains



Vers un nouvel équilibre
territorial métropolitain

Construire une métropole résiliente et sobre

63-71

S'appuyer sur les espaces
ouverts et faire de la trame verte
et bleue une composante
structurante de la Métropole



Accroître la résilience
de la Métropole aux risques
majeurs et aux effets
des changements climatiques



Agir pour une métropole
plus sobre et plus productive

Affirmer son rang de métropole-monde



Lieu de vie de plus de 7 millions d'habitants, la Métropole du Grand Paris est une métropole du quotidien.

Mais elle est aussi Métropole-monde et Métropole-capitale, moteur économique vital de l'économie nationale et européenne.

Son poids économique et politique s'appréhende notamment par sa capacité à attirer les centres de direction nationaux et internationaux : en 2018, la Métropole du Grand Paris prend la tête du classement des intentions d'investissements et devance ainsi Madrid, Amsterdam et Londres. En outre, la Métropole se distingue par un capital image très puissant.

En effet, dans le concert des « villes-monde », le rayonnement du territoire métropolitain se singularise par les atouts suivants :

- Un cadre de vie de qualité, un patrimoine paysager et architectural remarquable ;
- Un cadre touristique adapté et diversifié ;
- Une offre culturelle de rang mondial pour la production et la diffusion ;
- Une offre d'éducation et de recherche de haut niveau liée à l'économie et la culture ;
- Une démarche volontariste d'adaptation aux

changements climatiques et aux enjeux environnementaux, ces deux éléments étant développés dans les chapitres ultérieurs ;

- Un rôle proactif dans les réseaux de collaboration internationaux.

Le projet métropolitain porte l'ambition d'une dynamique métropolitaine de rayonnement fondée sur ses singularités. Ces atouts doivent être le moteur d'une amélioration de la qualité de vie et d'une diminution des disparités socio-économiques qui traversent le territoire. Ils sont le socle du rayonnement mondial de demain.

Ainsi, le SCoT se propose de porter une approche systémique du rayonnement métropolitain et de son attractivité, prenant en compte de manière articulée l'ensemble de ces atouts.

Pour ce faire, il promeut une approche polycentrique avec l'articulation du local et du global, par une stratégie respectueuse de la richesse, de la diversité des dynamiques et des initiatives portées par chaque commune et chaque territoire.

¹ La Métropole compte 3,9 millions d'emplois, soit 69% du total régional, et son PIB peut être estimé, au regard de son poids dans l'emploi régional, à environ 490 milliards d'euros

² CBRE, 2018, Paris ville la plus attractive d'Europe pour les investisseurs en 2018

Rayonner dans le monde grâce à ses singularités



Le SCoT prend le parti d'appréhender le rayonnement métropolitain autant du point de vue de ses relations avec l'extérieur (tourisme, investissements étrangers, collaborations entre les métropoles françaises et internationales) que du point de vue des opportunités qu'elle offre à ses 7 millions d'habitants.

Il poursuit donc un double objectif :

- renforcer la qualité du cadre de vie, facteur d'attractivité à la fois résidentielle et internationale ;
- promouvoir en parallèle le développement du tourisme, de la culture, de l'enseignement et la recherche, considérés comme des leviers du rayonnement métropolitain.

Les enjeux et orientations liés à la qualité du cadre de vie pour tous et dans tous les territoires, seront développés dans le chapitre trois.

Conforter son statut de territoire exceptionnel de création et de rayonnement culturels

Territoire exceptionnel de création, de pratiques artistiques et de rayonnement culturel tant par la densité de ses équipements que par la diversité de son offre et des événements culturels qui s'y déroulent, la construction du Grand Paris de la Culture constitue un enjeu pour la Métropole. Vecteur de la construction d'une identité métropolitaine, **l'objectif est également d'affirmer sa place parmi les grandes capitales culturelles mondiales.**

Le SCoT entend conforter le rayonnement culturel de la Métropole et vise à consolider les atouts d'une "Métropole créative", en accompagnant le développement des industries créatives et en soutenant la diversification de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

Les industries culturelles et créatives représentent 10% du PIB et 13% des emplois de l'agglomération parisienne. Ceux-ci se concentrent dans le centre de la Métropole et en proche banlieue : l'Ouest est plus spécialisé dans l'édition, la publicité, les logiciels et la production audiovisuelle, tandis qu'à l'Est, l'architecture, le design, l'artisanat d'art et le spectacle vivant sont particulièrement représentés.

Le SCoT a pour objectif d'accompagner toutes les initiatives pour conforter des thématiques territorialisées, à l'image du Cluster de la Création de Plaine Commune, du pôle audiovisuel dans le sud-ouest parisien, du pôle image à Bry-sur-Marne, ou encore du design et de l'artisanat d'art à Est Ensemble. Ces réseaux thématiques territorialisés permettent de renforcer les capacités de développement endogène de l'écosystème créatif.

Le SCoT s'attache ainsi à aménager un environnement propice à la création, en renforçant l'offre servicielle et infrastructurelle des territoires.

En outre, le SCoT promeut et valorise notamment la place de l'art dans l'espace public et encourage les initiatives citoyennes, privées, associatives, ou d'urbanisme transitoire et culturel qui préfigurent les projets urbains. Il encourage la réalisation de nouvelles offres, réparties sur le territoire, répondant aux derniers standards en matière de création et de diffusion culturelle et soutient la mise en place d'ateliers d'artistes. Il promeut une plus grande participation des citoyens et habitants à ces initiatives.

Enfin, le SCoT vise à faciliter l'accessibilité - physique et numérique - des différents équipements culturels, pour y attirer un public de visiteurs accru et diversifié (touristes, publics scolaires...). Il préconise une stratégie d'amélioration de la lisibilité des grands équipements culturels métropolitains.

Le SCoT a en particulier pour objectif d'améliorer la desserte numérique des équipements afin de favoriser une meilleure diffusion de l'information sur l'offre.



Consolider les pôles d'excellence universitaire, de formation et de recherche

À l'intersection des enjeux nationaux et internationaux, le système éducatif et universitaire métropolitain est crucial, car il participe de son rayonnement. En effet, selon le classement QS³ qui détermine les meilleures villes où étudier dans le monde, Paris est en tête du classement (1^{ère} en 2015 et 2016, 2^e en 2017).

De plus, la Métropole possède une densité de chercheurs, d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires, de lieux culturels et créatifs, exceptionnelle au regard d'autres métropoles.

Pour maintenir cette position élevée dans la sphère universitaire internationale, la Métropole du Grand Paris se doit d'anticiper les futures évolutions et de garantir un rayonnement éducatif et universitaire de rang mondial.

Le SCoT a pour objectif de permettre la création de pôles intégrés d'enseignement et de recherche spécialisés, ouverts sur la ville, intégrés aux tissus existants.

Le SCoT favorise ainsi le développement d'écosystèmes du savoir attractifs.

Il a également pour but d'encourager le dialogue avec les pôles existants par ailleurs dans la région, comme le plateau de Saclay (sciences et technologies) ou la cité Descartes (pôle de la Ville durable). **Le SCoT promeut en outre la mise en réseau des universités à l'échelle régionale, nationale et internationale, pour appuyer la richesse des enseignements métropolitains et offrir un parcours scolaire hybride et innovant.**

De plus, le SCoT a pour objectif de rendre la destination métropolitaine plus accessible aux professeurs, chercheurs, et doctorants, en renforçant l'aménagement des résidences pour chercheurs, des pôles de recherche, et en améliorant les services qui y sont liés.

Enfin, pour que le Grand Paris reste l'une des destinations universitaires de premier choix, **le SCoT a pour ambition d'améliorer la qualité de l'accueil des étudiants nationaux et étrangers, et plus globalement de renforcer la qualité de vie étudiante sur le territoire.** Pour ce faire il vise notamment l'amélioration et le développement des résidences et services dédiés aux étudiants, et leur meilleure répartition en lien avec l'implantation des pôles d'enseignements.

³ Le Classement mondial des universités QS (QS World University Rankings en anglais) est un classement annuel publié par Quacquarelli Symonds.

Construire une politique touristique à l'échelle métropolitaine

Le tourisme est en pleine mutation : on observe un accroissement mondial du nombre de touristes (de 1,2 milliard en 2016 à 1,8 milliard en 2030), une évolution et une diversification des habitudes de voyage, une exacerbation de la concurrence entre les villes de destination, notamment à l'échelle européenne.

Certes, la Métropole (et plus particulièrement la ville de Paris, première destination mondiale en 2017) est déjà une destination touristique majeure.

C'est également un lieu incontournable de la pratique « city break » (escapade en ville). Son offre touristique répond à une demande croissante qui touche désormais toutes les catégories sociales et profils de visiteurs pour des courts séjours en lien avec un événement particulier (concert, événement culturel ou sportif...) ou la simple découverte des lieux du Grand Paris.

Le SCoT a pour ambition de promouvoir une stratégie de métropole touristique plurielle, innovante et durable qui permet de valoriser la diversité des patrimoines paysagers et bâtis du territoire, de développer une complémentarité de l'offre proposée et qui encourage les nouvelles formes de tourisme (écotourisme, tourisme fluvial, cyclotourisme, etc.).

Pour ce faire, la Métropole accompagnera toutes les actions qui, en concertation avec les communes :

- valorisent la construction d'une identité touristique métropolitaine riche de toutes les identités locales ;
- encouragent la coordination des lieux et moyens d'information, l'harmonisation des infrastructures et outils qui rythment l'usage du territoire par les touristes (accès aux structures billettiques, signalétique à destination des touristes, etc.);
- anticipent l'évolution du tourisme digital en facilitant la desserte numérique et le développement de l'accès au Wi-Fi gratuit ;
- promeuvent la création et la diffusion de parcours patrimoniaux, d'un calendrier événementiel métropolitain, multilingue et porteur de la variété des offres touristiques métropolitaines.

Afin, d'une part, de décongestionner le parc hôtelier, très fortement polarisé sur Paris, et d'autre part, d'adapter l'offre d'hébergement à la multiplicité des attentes

(campings, nouvelles formes d'auberges de jeunesse, appartements à louer pour les courts séjours, appart-hôtels de charme avec services, etc.), le SCoT jette les bases d'un plan hôtelier métropolitain, qui devra être élaboré avec tous les acteurs concernés.



Asseoir la présence du territoire métropolitain dans les réseaux de coopération internationale et l'organisation d'événements mondiaux

Si les concurrences entre États rythment les relations internationales depuis des décennies, les coopérations interurbaines permettant de valoriser les complémentarités au sein de réseaux de villes deviennent cruciales pour l'avenir. En effet, les échanges de connaissances sont clés pour renforcer le rayonnement international de la Métropole du Grand Paris.

Le SCoT encourage ainsi la présence du Grand Paris dans les réseaux internationaux de collaboration (à l'instar du GUAPO), et son positionnement central dans ces nouvelles géographies de gouvernance.



Forte de ses fondations, la Métropole doit résolument proposer une vision positive et partagée de l'avenir. Au travers de ses choix d'aménagement, elle peut se positionner comme laboratoire mondial de mise en œuvre des réponses locales aux profondes transformations (écologique, numérique, démographique, sociale, d'équipement) qu'affrontent les grandes agglomérations mondiales.

Métropole-capitale, le Grand Paris a également un devoir d'entraînement et d'exemplarité pour les autres métropoles françaises. Cet enjeu doit se traduire par des accords de coopérations et des échanges de « bonnes pratiques ».

L'accueil d'évènements internationaux participe également au rayonnement politique et économique de la Métropole du Grand Paris.

En effet, l'activité de congrès et de tourisme d'affaires de la Métropole constitue un atout majeur de son rayonnement international. Les salons et les congrès sont une vitrine économique, notamment pour les secteurs de pointe et témoignent du dynamisme de l'économie. La Métropole

occupe une place centrale du tourisme d'affaires mondial avec les grands pôles que sont Paris, Roissy-Le Bourget, le Parc international des expositions Paris Nord Villepinte, Paris La Défense, Orly. Le SCoT renforcera l'activité de congrès et de tourisme d'affaires de la Métropole du Grand Paris.

Le SCoT a pour objectif d'améliorer les capacités d'accueil et de mobilisation autour d'évènements culturels, sportifs, politiques, de résonance internationale, comme a pu l'être la COP21 en 2015, et cela de la manière la plus durable possible. La Coupe du monde de Rugby en 2023 et bien entendu les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 sont autant d'occasions de renforcer ce positionnement.

Le SCoT mène une politique d'aménagement faisant des lieux d'accueil de ces évènements des pôles majeurs d'activité, le socle d'un héritage pour les habitants, en favorisant le développement de services et d'aménités urbaines pour en faire de véritables lieux de vie métropolitains.

Conforter son attractivité fondée sur la diversité économique



Le Global Power City Index (GPCI) classe les principales métropoles mondiales en fonction de leur « magnétisme », défini comme leur capacité globale à attirer créatifs et entreprises du monde entier. Il est évalué sur 6 fonctions : économie, recherche et développement (R&D), interaction culturelle, qualité de vie, environnement, accessibilité.

Paris (au sens large) est 1^{re} sur l'accessibilité, 3^e sur la culture, 10^e sur la R&D. La Métropole jouit d'une réputation internationale exceptionnelle comme destination globale et place financière majeure, qu'elle entend conserver, notamment à l'aune du Brexit.

Au-delà de ce rayonnement international et européen, la Métropole du Grand Paris est également le moteur d'une grande partie de l'économie nationale, par la concentration des fonctions de commandement dans les domaines économiques et administratifs, l'importance des activités de recherche et développement implantées sur le territoire, ou encore de la concentration des industries culturelles et créatives, auxquelles s'ajoutent une économie présentielle dynamisée notamment par la densité de population.

Cette diversité du tissu économique métropolitain, qui articule des activités à forte valeur ajoutée, souvent exportatrices, et des activités présentielles tournées vers les besoins de la population et des usagers du territoire, constitue une spécificité du Grand Paris par rapport aux autres métropoles mondiales. Elle a permis davantage de résilience dans les chocs économiques grâce à une large gamme de secteurs d'activités et de qualification des emplois.

Ainsi, le SCoT promeut cette diversité économique sur tout le territoire, soutient le développement de l'innovation dans tous les secteurs et la transition vers une économie circulaire, sociale et solidaire.

Le SCoT développe des outils adaptés à l'innovation et la diversification de l'économie: soutien aux

écosystèmes d'innovation locaux; politique immobilière permettant l'accueil d'entreprises de la nouvelle économie; etc. Il prend également en compte les filières implantées dans la Métropole afin d'encourager leurs interactions avec des écosystèmes et des activités de formation et de production locale.

Le SCoT a donc pour objectif d'accompagner la transformation de l'économie métropolitaine, que ce soit dans les filières installées ou les filières émergentes, afin de mieux répondre aux enjeux d'emplois locaux, de transition écologique, de circuits courts. Le SCoT encouragera en particulier certaines filières d'avenir locales telles que le réemploi, la construction biosourcée, l'agriculture urbaine.

L'économie métropolitaine repose également sur des activités de renommée internationale comme la finance et sur de nombreuses filières d'excellence, à fort potentiel d'innovation: l'aéronautique, l'agriculture et l'agroalimentaire, l'automobile et les mobilités, le numérique, la santé, le tourisme, les sports et les loisirs, les activités environnementales.

Ces activités doivent trouver tous les moyens de leur développement sur le territoire métropolitain au travers notamment d'une politique d'aménagement et d'immobilier d'entreprise adaptée à leurs besoins.

Le SCoT a donc pour objectif de valoriser les espaces dédiés à ces filières d'excellence, et de consolider l'aménagement des pôles urbains associés. Il prévoit également d'améliorer leur lisibilité et leur connexion au tissu urbain global, notamment dans les sites en mutation.

Les quartiers d'affaires métropolitains sont nombreux et parfois très spécialisés. L'attractivité mondiale de la Métropole s'appuie notamment sur la renommée de Paris, la puissance historique du quartier central des affaires (QCA) et le développement de pôles internationalement reconnus comme Paris La Défense, premier pôle d'affaires européen.

À ceux-ci s'ajoutent Grand Paris Seine Ouest, 3^e pôle économique francilien, Plaine Commune, Val de Fontenay, Villejuif Campus Grand Parc, Rungis, Orly et le Grand Roissy, sans oublier les sites en mutation comme Ivry Confluences et les Ardoines, ainsi que les plateformes portuaires de Gennevilliers ou Bonneuil-sur-Marne.



Aujourd'hui, la concurrence entre les quartiers d'affaires métropolitains et internationaux se joue non seulement sur les performances économiques, mais de plus en plus sur l'attractivité de leur modèle urbain, intimement liée à leur insertion.

Le SCoT promeut ainsi une stratégie de différenciation de ces quartiers d'affaires, et encourage la recherche d'identité propre, qui passe notamment par la valorisation du patrimoine architectural et la présence des services et équipements nécessaires à la vie quotidienne. Globalement, le SCoT a pour objectif de renforcer la mixité des quartiers d'affaires, pour réduire les déplacements pendulaires et rapprocher les métropolitains de leur lieu de travail, et parallèlement, celle qui concerne les quartiers uniquement résidentiels.

Enfin, le SCoT se propose d'accompagner la modernisation et la diversification des quartiers existants, afin de lutter contre l'émergence d'un parc de bureaux à deux vitesses de part et d'autre de la Métropole.

Cette stratégie permettra d'une part le rééquilibrage des espaces tertiaires sur le territoire métropolitain, et d'autre part plus de mixité sectorielle.

Parallèlement, face à la pression foncière et aux tendances d'éviction des activités productives et artisanales des zones denses, **l'objectif du SCoT est de proposer une offre immobilière garante de la diversité des activités économiques.** Ainsi, les activités traditionnelles, présentes (commerce, bâtiment, transports, sécurité, soins à la personne...), fondamentales pour le fonctionnement métropolitain et porteuses d'emploi, doivent être soutenues, notamment en matière d'intégration des évolutions numériques et d'insertion spatiale.

Le SCoT vise le maintien et la restructuration des zones d'activités existantes, la montée en gamme des locaux, et le développement de nouveaux produits, dans un effort de densification et d'intégration architecturale et paysagère, respectueux de l'environnement.

Promouvoir une métropole d'innovation et d'expérimentation



La recherche et l'innovation jouent un rôle décisif en matière de dynamisme, d'attractivité et d'adaptation pour accompagner positivement les transitions sociales, numériques et écologiques à l'œuvre.

L'ampleur et la vitesse de ces mutations impliquent des innovations technologiques mais également d'usages, des expérimentations et des applications concrètes.

Dans cette perspective, **le SCoT a pour ambition de soutenir l'expérimentation sur le territoire métropolitain et de renforcer sa vocation de terre d'accueil pour la création d'entreprises génératrices des emplois de demain.**

Conforter la position de leader de la Métropole du Grand Paris dans l'économie numérique

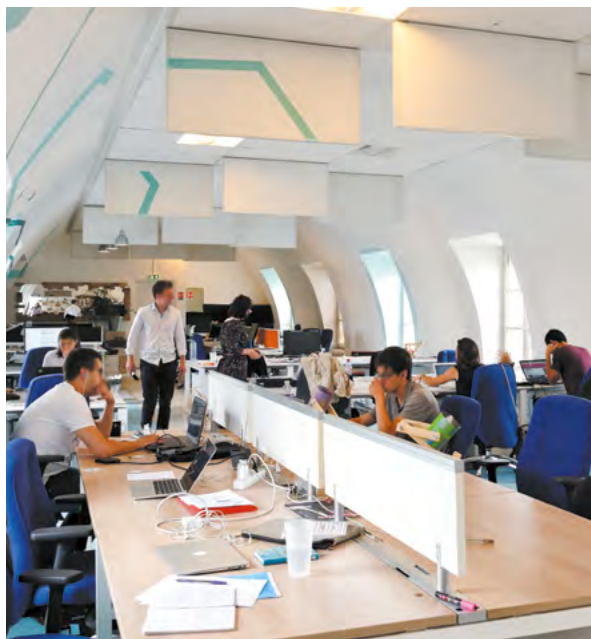
La Métropole entend accompagner la transformation numérique en articulant son SCoT et son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) dans un souci d'attractivité, d'inclusion et de performance énergétique.

Le SCoT prévoit d'anticiper le développement des technologies numériques et des communications électroniques. Il a pour objectif de s'appuyer sur les technologies numériques pour accélérer le développement économique métropolitain et la création d'emplois.

Le SCoT intègre les enjeux en matière de déploiement d'infrastructures numériques. En effet, l'émergence de nouveaux usages et services conduit au déploiement d'infrastructures de réseaux qui se structurent comme de véritables « autoroutes de l'information ». Cette dynamique est stimulée par la mise en œuvre de nombreux plans (Plan France Très Haut Débit, Société du Gigabit) qui visent à encourager le maillage de l'intégralité du territoire en très

haut débit d'ici 2022. Les infrastructures déployées répondent à des besoins différents et complémentaires. Elles nécessitent souvent des opérations de génie civil et ont un impact sur l'aménagement du territoire. Néanmoins, cet objectif vise à renforcer l'équité entre les territoires, notamment quant à l'accès à un data center, au raccordement à la fibre, à la qualité de l'électricité.

De même, le SCoT a pour objectif d'anticiper les besoins fonciers liés au stockage de la data, en réservant des espaces dédiés près des pôles d'innovation.



Le numérique impacte la façon de construire la ville et de l'exploiter autour des concepts de « smart city » ou « ville intelligente ». Les possibilités permises par le numérique offrent en effet l'opportunité de repenser les espaces et leurs usages à l'échelle du quartier et du bâtiment.

Le numérique favorise par exemple la mutabilité des espaces et leur transformation en lieux hybrides par la dématérialisation des activités et leur meilleure articulation dans le temps et l'espace.

Le SCoT portera cette ambition et favorisera le maillage du territoire métropolitain en tiers-lieux et leur complémentarité en matière de services, tout en participant à l'amélioration des effets pendulaires.



Dans le même esprit, il envisage de soutenir les innovations en lien avec l'internet des objets, et traitant de l'aménagement urbain (rationalisation des services urbains, nouvelles formes de mobilité, etc.). Il s'inscrit enfin dans une volonté de promouvoir l'open data pour optimiser la Métropole numérique.

Favoriser la création d'écosystèmes d'innovation ouverts et territorialisés; accueillir et héberger des entreprises innovantes dans un tissu urbain multifonctionnel

Le SCoT a pour objectif la poursuite de la création d'écosystèmes d'innovation ouverts (ESS, nouvelles technologies, etc.) et territorialisés, au sein de dynamiques existantes, confortant la stratégie de l'Arc de l'Innovation et celle des pôles extérieurs à la Métropole du Grand Paris tels que Saclay (sciences et technologies) ou Descartes (ville durable).

De plus, le SCoT a pour ambition de fédérer et d'animer les réseaux universités-recherche-entreprises, essentiels compte tenu de la rapidité des évolutions technologiques et nécessaires pour accroître l'implémentation des innovations dans les entreprises.

Ainsi, les Communautés d'Universités et Établissements (COMUE), Paris Lumières, Paris Saclay, Paris Seine et Paris Est, et les pôles de compétitivité (Advancity, Ville et Mobilité durables, Medicen Paris Region, Systematic Paris Region...) sont source de dynamiques de coopérations fortes mais doivent veiller à renforcer leur ancrage local. **Le SCoT a également pour objectif d'augmenter le nombre d'incubateurs et d'espaces dédiés à la R&D, et de renforcer leur inscription urbaine.**

Dans ce but, le SCoT se donne pour objectif de renforcer et d'améliorer les conditions d'accueil de l'innovation sur l'ensemble du territoire, de l'idée à l'application, d'encourager la création de nouveaux lieux dédiés à l'innovation, vecteurs de croisements multifilières.



Il soutient les actions qui améliorent l'hébergement d'entreprises innovantes (pépinières, incubateurs, accélérateurs, etc.) et assurent leur parcours résidentiel. Il a pour ambition d'améliorer le parcours immobilier des startups à la sortie des incubateurs et d'offrir des aménités urbaines et numériques nécessaires au développement de leur activité.

Essentielles au dynamisme des écosystèmes d'innovation, ces actions visent ainsi à assurer l'installation de nouvelles entreprises de taille diverse, que **le SCoT a pour objectif de localiser dans le tissu urbain plurifonctionnel, garant de leur attractivité.**

Le SCoT encourage un meilleur équilibre territorial pour l'implantation des espaces de coworking, espaces modulaires, showrooms ainsi que les bâtiments hybrides mêlant des fonctions multiples (incubation, accueil des start-up, commerces, prototypage, Fab-Labs, etc.). L'offre, très polarisée sur le cœur d'agglomération, doit être complétée par des projets irriguant l'ensemble du tissu économique et des territoires. Les pôles de compétitivité, les campus, en

renforçant leur capacité d'entraînement des petites et moyennes entreprises (PME), constituent des appuis pour développer le maillage territorial.

Engager le territoire dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire adaptée aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux

Le positionnement de la Métropole comme moteur de l'économie nationale et comme espace central des échanges européens et internationaux fait de son économie un terrain d'expérimentation dont elle peut se saisir des opportunités pour faire face aux défis des changements climatiques.

C'est dans cette optique que le SCoT, en lien avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), engage le territoire dans une stratégie d'économie circulaire.

Ainsi, le SCoT porte un projet d'aménagement permettant d'offrir au sein de la Métropole les espaces de vie, de travail et de production nécessaires pour limiter la consommation d'espace dans les territoires voisins induite par la pression due à son développement.

Les principes de l'économie circulaire devront notamment être portés dans le maintien et l'accueil des activités industrielles et logistiques. **Le SCoT prévoit également de réserver des disponibilités foncières et immobilières pour la création de lieux dédiés au recyclage, à la réparation et au réemploi.**

Le SCoT favorise l'aménagement d'un territoire écosystémique, qui permet à la Métropole d'être plus fortement lieu de consommation et de production directe de ses ressources. Ce système est ainsi garant du fonctionnement économique et résidentiel métropolitain en circuits courts.

De plus, le SCoT a pour objectif d'appliquer les principes de l'économie circulaire aux modes constructifs et à l'aménagement de nouveaux projets. Cette stratégie s'étend à l'ensemble des activités de la Métropole, en poursuivant une stratégie d'aménagement vertueuse basée sur l'éco-(dé)-construction et en généralisant le système de réemploi inter-filières et inter-projets.

Enfin, la Métropole du Grand Paris promeut le développement d'une plateforme numérique de mobilisation des acteurs pour l'économie circulaire, en lien avec l'Institut national de l'économie circulaire.

Ce centre de ressources, de connaissances et de partage d'expériences est un outil de sensibilisation du grand public et de mise en relation de l'ensemble des acteurs privés et publics de la Métropole. **Le SCoT a également pour ambition de traduire cet engagement dans l'aménagement métropolitain.**

Offrir des garanties de fonctionnement interne et organiser des coopérations avec les territoires voisins



L'ambition de rayonnement international de la Métropole exige d'apporter à ses habitants, à ses visiteurs, à ses entrepreneurs, l'ensemble des fonctions urbaines nécessaires à leur quotidien et à leurs activités. Néanmoins, le fonctionnement métropolitain s'inscrit dans des échanges économiques, sociaux et environnementaux de toutes les échelles. En effet, si la Métropole apporte services, emplois et loisirs aux territoires voisins, elle a en retour besoin pour fonctionner de ressources et d'aménités qu'elle ne peut produire, ou dans des proportions insuffisantes pour répondre aux besoins induits par son développement et le poids de sa population. Il est donc impératif de sortir des visions de dépendances et de compensations, oppositions entre espaces résidentiels et secteurs d'emplois, entre espaces logistiques, services urbains de périphéries et lieux de consommation, pour construire des actions de « coopération de projet » entre la Métropole et les territoires voisins afin de neutraliser les effets de seuils et de frontières produits par les limites administratives.

Mais l'ensemble des habitants et usagers métropolitains attendent en premier lieu que l'accessibilité externe de la Métropole soit assurée par tous les moyens de transport de manière permanente et efficace.

L'inscription de la Métropole dans les échanges mondiaux implique de préserver une accessibilité internationale de premier plan.

Les trois aéroports présents sur le territoire de la Métropole, ou à proximité, représentent des portes d'entrées

exceptionnelles qu'il convient de conforter et de mettre en valeur. Au-delà, ces plateformes aéroportuaires constituent également des poumons économiques majeurs par la concentration d'activités structurantes et diversifiées (logistique, quartiers tertiaires et commerciaux, hôtellerie, services variés etc.). À ce titre, le pôle aéronautique du Bourget, avec ses entreprises de pointe, son musée et ses salons, constitue un cluster dont le potentiel économique et touristique est à renforcer.

Le SCoT s'attache ainsi à anticiper l'évolution des flux et des échanges multiscalaires en soutenant le développement des infrastructures existantes, aéroportuaires et autres, afin de renforcer l'accessibilité du territoire.

Cela nécessite, conformément au Schéma directeur de la région Île-de-France, de traiter soigneusement les « portes d'entrée de la Métropole » (aéroports, gares, ports) et les grandes infrastructures routières et ferroviaires. Il s'agit notamment de concrétiser les « boulevards de la Métropole » (routes départementales structurantes et anciennes routes nationales en radiales ou en rocades reconverties en boulevards urbains), et de faire émerger les « places du Grand Paris » associées aux pôles-gares existants ou futurs.

La Métropole du Grand Paris doit également s'appuyer sur un système logistique performant, garant du fonctionnement et de l'accessibilité du territoire métropolitain.

Réduire la dépendance du fonctionnement métropolitain et ses impacts

Pour répondre aux besoins de ses habitants et de ses activités, la Métropole dépend de ressources extérieures, ce qui est un facteur de vulnérabilité.

Ainsi, sa compétitivité et le maintien de la plupart des activités économiques sont conditionnés par des progrès en matière de productivité des ressources.

Le SCoT, dans la poursuite du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), promeut la sobriété dans les consommations de ressources et ambitionne d'accélérer la transition écologique, notamment par l'intégration des principes de fonctionnement de l'économie circulaire dans l'ensemble des activités de la Métropole. Cette mobilisation doit également se traduire dans l'aménagement métropolitain.

Le SCoT prévoit de réserver des disponibilités foncières et immobilières pour le recyclage, le réemploi et la réparation. Il favorise la préservation des espaces agricoles, les disponibilités foncières pour relocaliser une production locale dans l'alimentation et les Energies Renouvelables et de Récupération (ENR&R).

Le maintien et l'accueil des activités industrielles et logistiques s'inscrit dans cette même volonté d'œuvrer pour une Métropole plus vertueuse d'un point de vue environnemental. Elle répond aussi à une volonté de ne plus rejeter systématiquement les grands services nécessaires à son fonctionnement, souvent consommateurs d'espaces et parfois porteurs de nuisances, hors de son périmètre.

Plus largement, le SCoT porte un projet d'aménagement permettant d'offrir au sein de la Métropole les

espaces de vie, de travail et de production nécessaires pour limiter la consommation d'espaces dans les territoires voisins induite par la pression due à son développement.

S'appuyer sur un système logistique performant

La logistique est essentielle au fonctionnement de la Métropole et à la satisfaction des besoins de ses habitants, entreprises et visiteurs.

Néanmoins, le territoire métropolitain ne représente plus que 19 % de la surface logistique de la région et 48 % du nombre de sites Franciliens. Ce dernier chiffre traduit l'émiettement des sites, alors que la Métropole concentre 62 % des livraisons et enlèvements effectués par véhicule routier en Île-de-France.



Ce déséquilibre n'est pas nouveau mais tend à s'accroître. L'activité logistique est confrontée à un phénomène de desserrement logistique du parc francilien, à une demande croissante de surfaces, à la fragmentation des livraisons, et à l'évolution de la demande.

Penser la logistique dans l'aménagement touche à la fois l'immobilier logistique et le flux de marchandises. L'inscrire dans l'espace métropolitain s'applique à toutes les échelles, de l'entrée des agglomérations à l'entrée de l'habitation. Cela couvre l'immobilier dédié ou mixte, les aires de livraison, les espaces de stationnement et de rechargement, les fonctions en espace clos ou ouvert (ports), le réseau de circulations.

Les actions du SCoT doivent donc permettre de maintenir, et mieux répartir, l'offre immobilière logistique dans la Métropole, en particulier dans les zones d'activités, la renouveler, la redévelopper et la diversifier pour apporter les réponses à l'ensemble de la chaîne logistique, socles du schéma logistique métropolitain.

Il s'agit d'aboutir à l'intégration de la fonction logistique dans les projets d'aménagement, parmi lesquels les projets de gares, les zones d'aménagement concerté (ZAC) etc. et ce, en lien avec le contexte économique, socio-démographique et urbain.

Ces actions contribueront au développement de solutions spatiales et fonctionnelles innovantes, telles que la mixité verticale, à savoir une diversification des usages à l'échelle d'un bâtiment.

Le SCoT aura également une action sur les flux et les énergies, en visant une logistique plus sobre en émissions de gaz à effet de serre, en autres polluants atmosphériques et en émissions sonores.

Cela repose non seulement sur le maintien et le développement des flux de marchandises transportées par voie d'eau et ferrée (respectivement 16 millions et 10 millions de tonnes en Île-de-France), mais aussi par le positionnement des bornes de recharge électrique et des stations d'avitaillement pour GNV, biogaz et hydrogène pour contribuer au renouvellement de la motorisation du parc utilitaire.

Enfin, le SCoT doit permettre d'optimiser les circuits logistiques, c'est-à-dire l'organisation du flux de marchandises tels que les matériaux, en intégrant l'économie circulaire.

Les choix d'aménagement portés par le SCoT poursuivent ainsi l'action de la Métropole avec le Pacte « pour une

logistique métropolitaine », qui réunit un ensemble de partenaires publics et privés autour de 4 axes stratégiques, à savoir les flux, les véhicules, l'urbanisme et le consommateur.

Construire des coopérations entre « territoires de projets »

Pour conforter son rayonnement économique, la Métropole entend conduire des actions dans une dynamique de projets et d'échanges s'affranchissant des limites administratives. Cette volonté demande d'associer Paris-Saclay, Marne-la-Vallée, Roissy, les territoires essonniers de Paris Biotech Vallée ou encore Cergy Confluences... L'ensemble de ces pôles économiques, dont certains sont aussi fortement reconnus à l'international, disposent d'équipements, d'entreprises, de spécificités économiques, qui complètent et enrichissent l'écosystème métropolitain.

De plus, conforter le rayonnement de la Métropole et son attractivité suppose de « faire lien » à toutes les échelles. Dans une relation de proximité et d'interdépendance forte, la Métropole doit ainsi aider à organiser les coopérations avec les territoires voisins sur des domaines variés tels que l'économie, l'énergie, les transports ou encore la gestion des déchets. Il s'agit aussi de faire travailler ensemble des territoires de projets aux portes de la Métropole, pour un fonctionnement en interface optimal prenant en considération les besoins des populations pratiquant quotidiennement le territoire métropolitain sans toutefois y résider.

Au-delà, il lui faut également développer des liens avec les autres métropoles françaises et européennes.

Pour ce faire, la Métropole du Grand Paris s'attache à créer des espaces de dialogue avec les territoires voisins qui peuvent relever de multiples secteurs et se traduire par des conventions stratégiques de coopération.

C'est ainsi que la métropole du Grand Paris, partie prenante dans le projet de l'axe Seine, souhaite concrétiser son engagement en faveur d'un pôle métropolitain autour de l'axe Seine, entre la quinzaine d'EPCI, depuis la métropole du Grand Paris jusqu'au Havre.

L'idée est d'élaborer sur un territoire élargi des politiques publiques autour de thématiques qui constituent des enjeux communs pour l'ensemble des collectivités et groupements.

Constituée possiblement sous forme d'un syndicat fédérant les intercommunalités de Paris au Havre, cette structure,



instance de concertation et de dialogue autour de thématiques telles que la logistique du dernier kilomètre, la transition énergétique, le développement durable ou la lutte contre les pollutions pourrait faire l'objet d'un travail en commun, à la recherche de solutions collectives.

Les manifestations culturelles et les grands événements sportifs sont autant d'occasions de réfléchir à plus grande échelle pour mutualiser les équipements et valoriser les spécificités patrimoniales, paysagères et urbaines. Les lieux touristiques sont des points d'appui pour dessiner des parcours visiteurs irriguant la Métropole, l'Île-de-France et les régions voisines.

De même, la trame verte et bleue, notamment les corridors écologiques, s'affranchissent par définition des limites

administratives, et ne peuvent être protégés, mis en valeur, et remplir leurs fonctions de préservation de la biodiversité et de la nature en ville, qu'à travers une approche interterritoriale de ces enjeux environnementaux. Au même titre, la gestion du risque inondation doit s'élaborer dans une réflexion à l'échelle du bassin versant et une logique de solidarité amont-aval.

Ces coopérations, de natures différentes, doivent être des leviers pour initier ou appuyer des projets territoriaux de développement et d'aménagement, à l'exemple des actions engagées autour de l'Axe Seine, qui concernent l'économie productive, le tourisme, les paysages, les circulations douces, etc.

Aménager la métropole des continuités



Le territoire métropolitain est constitué d'une diversité de tissus urbains, aux fonctions et aux usages riches, mais trop souvent organisés de façon monofonctionnelle.

Cette organisation des tissus, selon des typologies de fonctions, des centralités de toutes tailles, des infrastructures de transports à usage collectif et individuel, et une structuration de l'espace public plus ou moins continue, génère autant de sujets qui impactent directement la vie quotidienne des habitants dans leur pratique de l'espace métropolitain.

La recherche d'une meilleure distribution des fonctions et des usages, d'une plus grande accessibilité du territoire métropolitain et d'un

meilleur aménagement des continuités urbaines, apparaissent aujourd'hui comme des leviers majeurs de l'amélioration du fonctionnement global de la Métropole, et de la qualité de vie de ses habitants.

La Métropole doit se donner les moyens d'offrir à l'ensemble de ses habitants et de ses usagers, une fluidité d'accès à l'ensemble de son territoire, de sorte que chacun puisse y circuler aisément et avec une réelle offre de mobilité diversifiée. Cette transformation de l'organisation de l'espace urbain doit s'accompagner d'une profonde réflexion sur la place de la nature et de l'eau en ville, et sur le rôle présent et à venir des paysages dans l'espace métropolitain.

Promouvoir la mixité des fonctions et des usages, renforcer les centralités

Sortir de la logique des territoires monofonctionnels est une ambition de ce SCoT. Nous héritons d'un territoire trop organisé en de multiples plaques dédiées à une seule fonction, facteurs de déséquilibres territoriaux, qui ont tendance à s'accroître, entraînant une augmentation des incidences sociales, environnementales et financières. C'est désormais la mixité des fonctions à toutes les échelles et la capacité à s'adapter à l'évolution des usages qui doit guider les transformations urbaines au sein de la ville existante comme dans les projets d'aménagement.

Le SCoT porte l'ambition de faire de la mixité des fonctions l'une des conditions préalables à l'amélioration de la qualité de la vie des métropolitains en permettant de créer une proximité entre des lieux d'habitat, des lieux d'emploi, des lieux de loisirs, et des quartiers vivants à toute heure. Ce principe orientera les mutations, favorisant le dézoning, influençant l'implantation des nouveaux projets, leur programme et la conception des bâtiments. La mixité consiste également à multiplier les lieux de vie locaux, favoriser les relations sociales. Le développement métropolitain s'appuiera sur le réseau de centralités existantes, et en devenir, qui structure le territoire en privilégiant les lieux où le niveau de services, d'équipements et de commerces, la desserte en transports en commun et le potentiel d'évolution permettent une bonne qualité de vie, une facilité des échanges, une intensité des usages.

Il s'agit de conforter une armature urbaine qui s'appuie sur un polycentrisme qui rende plus fluide le fonctionnement du territoire métropolitain.

La Métropole est urbanisée depuis longtemps. Tout au long du XX^e siècle se sont juxtaposés des tissus urbains aux caractéristiques très diverses. Ces différents tissus urbains composent désormais un héritage, aux polarités multiples,

de taille et de rayonnement variables. **En s'appuyant sur l'armature urbaine existante, porteuse de fonctionnements plus ou moins performants, le SCoT, dans une logique de rééquilibrage mais aussi de solidarité entre les territoires, vise à permettre un niveau d'équipement et une qualité de services en adéquation avec les besoins des métropolitains.** Agir à partir des caractères propres à chaque tissu permettra de renforcer leurs qualités urbaines, environnementales et leur capacité d'accueil d'une vie sociale diverse et intense.

Requalifier le territoire métropolitain et accompagner la mutation des tissus existants à partir de leur caractère propre

Les lotissements pavillonnaires, dont les qualités climatiques créées par la multitude des jardins privés sont précieuses, devront voir ces qualités consolidées par le renforcement de la végétation et des sols perméables dans les jardins et une présence de l'eau retrouvée. Ces quartiers voués à l'habitat depuis leur création doivent pouvoir évoluer par des modes de transformations originaux qui respectent leurs qualités et évoluer pour accueillir des fonctions plus diverses, adaptées à leur faible densité.

Sur les tissus pavillonnaires le SCoT veillera à renforcer la perméabilité des sols et à encourager la préservation des jardins privés.

Les « grands ensembles », conçus à l'origine avec de grands espaces verts et autour d'espaces communs généreux, souffrent bien souvent d'un enclavement important consécutif à un manque de transports en commun, d'équipements et de services, notamment publics. Ces tissus doivent pouvoir se transformer en conservant leurs qualités spécifiques pour être propices à l'accueil de nouveaux programmes, de lieux de travail, de commerces, de lieux de pratiques culturelles, sportives et enfin de retour des services publics. Ils nécessitent des actions volontaristes pour se réintégrer dans la continuité et la mixité de l'espace urbain.

Dans les grands ensembles, la Métropole accompagnera les projets, notamment NPNRU, dans ce sens en incitant à la réintégration de la mixité de l'espace urbain et en veillant à sa continuité.

Conçus pour une fonction unique et exclusive des autres, les zones d'activités économiques et les quartiers de



bureaux ont, eux aussi, à trouver les moyens d'une mixité fonctionnelle et d'une inventivité de conception pour accueillir des programmes plus nombreux et plus complexes : activités économiques traditionnelles, nouveaux espaces de l'économie (Fab-Labs, coworking...), espaces de logistique urbaine, unités de production d'énergies renouvelables, trouver les moyens de la création de services aux entreprises et de l'intégration d'habitat si les activités présentes le permettent.

Au sein des zones d'activités et de bureaux, et dans une logique d'un meilleur maillage du territoire métropolitain, le SCoT encouragera la diversification des fonctions : Fab-Labs, coworking, logistique urbaine, unités de production d'énergies renouvelables etc.

S'y ajoutent les sites occupés par les grandes fonctions servantes de la Métropole, zones aéroportuaires et portuaires, MIN de Rungis, zones logistiques, parcs des expositions,

gares de triage, sites de traitement et de recyclage, qui sont autant d'enclaves extraterritoriales qui engendrent des mises à distance des territoires voisins. Une attention particulière doit être portée à leur interface avec l'espace urbain pour réduire ces coupures urbaines. Cela peut passer par l'ouverture des sites lorsque leur fonctionnement le permet ou par l'accueil de programmes adaptés aux situations d'interface : services nécessaires au fonctionnement de ces grands sites, lieux d'accueil et hôtellerie pour leur clientèle, logements destinés à leurs salariés... Ces fonctions sont amenées à évoluer fortement avec la transition écologique et énergétique qui va modifier leur rôle et leur fonctionnement. Anticiper ces évolutions est nécessaire dès à présent. **Sur les sites occupés par des fonctions de grands services urbains, le SCoT souhaite favoriser une meilleure intégration urbaine, rechercher des interactions adaptées et des ouvertures avec les tissus urbains qui les jouxtent.**

Accélérer la transformation de l'espace métropolitain

Le territoire métropolitain est en mutation permanente, que ce soit à l'échelle de projet de quartier, de projet de ville ou encore sur des sites d'envergure métropolitaine.

Ces transformations urbaines, sont autant d'opportunités de mettre en synergie la recherche de nouveaux modes de conception, de construction et d'usages, en faisant travailler ensemble les acteurs publics et privés.

Au travers d'initiatives telles que l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris », la Métropole entend encourager le développement de grands projets d'aménagement innovants et porteurs d'expérimentation, associant un ensemble d'acteurs publics et privés, dans un objectif commun de reconquête urbaine et de préfiguration de la ville de demain.

La Métropole du Grand Paris a un rôle primordial à jouer dans sa capacité à coordonner les grands projets d'aménagement, et à impulser au travers d'eux, d'une part la recherche

d'un équilibre entre intensification urbaine et efficacité environnementale, et d'autre part une complémentarité programmatique au regard des besoins et des usages.

La Métropole entend se positionner également en tant que catalyseur et diffuseur d'un ensemble de « bonnes pratiques », en partageant avec l'ensemble des acteurs du territoire, un socle commun de connaissances et d'expériences.

L'arrivée du Grand Paris Express et de ses nouveaux quartiers de gare constitue pour le territoire métropolitain une opportunité unique de confirmer sa dynamique. En effet, il s'agit, tant au niveau des mobilités que des mutations urbaines, d'un projet d'une échelle et d'une ampleur inédites dont la cohérence et la réussite dessinent et conditionnent le futur du territoire métropolitain et au delà.

Les nouvelles gares et les projets d'aménagement qui y seront développés constituent autant d'occasions de mettre en synergie des connaissances, des savoir-faire, et des ingénieries propices à la conception de projets d'aménagement innovants, performants et résilients.



L'enjeu est donc de réaliser une nouvelle armature urbaine fondée sur des caractéristiques inédites qui permettent de créer et/ou de conforter des centralités urbaines à la hauteur de la qualité de cette future desserte.

Pour ce faire, les quartiers de gare mis en réseau à l'échelle métropolitaine doivent répondre dans leurs principes d'aménagement à trois orientations stratégiques :

- contribuer à un développement équilibré des territoires ;
- incarner la ville mixte et intense autour de centralités à créer ou à renforcer ;
- être les vitrines de la transition écologique.

Faire de la mixité fonctionnelle la donnée d'entrée des nouveaux projets d'aménagement

Les pôles de transports en commun et les sites majeurs de la Métropole seront privilégiés pour créer de nouveaux quartiers mixtes et denses. Les projets anticiperont le déploiement du réseau du Grand Paris Express à un rythme cohérent avec les étapes de mise en service du réseau.

La mixité, voire la réversibilité des fonctions au sein des programmes neufs sera appliquée à toutes les échelles de projet afin que se mêlent dans les mêmes lieux habitants, salariés, promeneurs, touristes : mixité des types de logements, des formes d'habitat, des types de locaux d'activités et de lieux de travail partagés.

Faire de la transformation métropolitaine une opportunité d'exemplarité et d'expérimentation

Dans des logiques de proximité entre sites voisins, en relation avec le grand paysage des vallées et de coteaux, les projets doivent se compléter, entrer en synergie pour éliminer les coupures et les frontières et promouvoir un développement du territoire qui valorise les paysages et renforce les continuités urbaines à grande échelle. Ces synergies englobent les enjeux environnementaux : mutualisation de la production des Energies Renouvelables (ENR), échanges thermiques entre bâtiments, continuités écologiques, réemploi et utilisation de matériaux biosourcés, besoins des grands services urbains...

Le SCoT vise à faire des nouveaux projets des leviers d'actions pour recoudre les tissus existants.

Le SCoT doit encourager un travail fin sur les franges urbaines, au regard des spécificités de chacune des interfaces territoriales.

Ce qui est attendu à l'échelle de chaque projet doit se retrouver à l'échelle de la Métropole. L'intérêt métropolitain réside notamment dans la mise en cohérence des projets entre eux autour des grands sites du territoire : l'Axe Seine, la vallée de la Marne, les canaux, les coteaux, la vallée de la Bièvre, les sites aéroportuaires, les gares du Grand Paris Express... la Métropole agira comme catalyseur, coordinateur et ensemblier pour assurer cette mission de mise en cohérence et de synergie.

Le SCoT a l'ambition de promouvoir, coordonner et mettre en cohérence les grands projets à l'échelle métropolitaine dans une recherche de complémentarité programmatique (mixité), d'innovation, de déploiement de nouveaux usages et de synergies autour des enjeux environnementaux.

Les projets d'aménagement devront revêtir un caractère d'exemplarité, être des lieux d'expérimentation et de promotion du développement urbain durable de la métropole du XXI^e siècle.

Cette mixité va de pair avec une intensification des services, équipements et commerces en relation étroite avec le maillage en transports en commun existant et futur.

Dans son paysage, la Métropole compte aujourd'hui un ensemble de sites, pour certains laissés en friche ou abandonnés, qui constituent de véritables enclaves dans le territoire métropolitain. Ces sites, inaccessibles et isolés, doivent être mobilisés, comme autant d'opportunités de projets.

Ces projets vont ainsi permettre de recoudre la ville, de recréer des parcours, d'en inventer d'autres inédits, de retrouver des relations entre villes et fleuves ou d'un bord à l'autre des tranchées ferroviaires. Le SCoT souhaite s'appuyer sur la reconversion d'anciens sites en déshérence pour recréer ou inventer des nouvelles dynamiques aux échelles locales, territoriales et métropolitaines.

Développer un espace public multiusages au service des métropolitains

L'espace public est au cœur des enjeux de qualité de vie, d'embellissement et d'attractivité de la Métropole. C'est un lieu de vie et d'aménités pour tous, capable d'offrir des multiples ressources d'animation commerciale, de service, d'équipement, de nature et de promenade. En ce sens, l'espace public forme le premier « bien commun métropolitain », porteur de cohésion, d'équité et de lien social. L'embellir et le concevoir au service des populations et des usages de proximité doit faire partie intégrante des politiques d'aménagement et de transport.

Le réseau actuel des voies, places et promenades, doit être densifié. La création de nouveaux espaces publics est une nécessité. Ils devront contribuer à constituer de nouvelles continuités urbaines. Ils devront être généreux et beaux, utilisables pour toutes sortes d'usages, adaptés aux changements climatiques et connectés.

Il s'agit ainsi de créer les nouveaux paysages métropolitains, dans les projets d'aménagement comme dans la ville existante et de porter une attention particulière au nouveau maillage des places et des parvis de gare du Grand Paris Express.

La Métropole encouragera les projets innovants, l'accueil des nouvelles mobilités, l'accès au numérique depuis l'espace public.

Elle souhaite également soutenir et encourager la densification du réseau actuel des espaces publics, voies, places, promenades, comme autant de facteurs de cohésion, d'équité et de lien social.

Le SCoT vise à favoriser l'émergence de projets innovants de co-production et de gestion de l'espace public notamment par le soutien aux initiatives citoyennes.

De même, sous l'impulsion des projets de tramways et de bus en sites propres, la requalification et l'embellissement des voies majeures de la Métropole, RD et RN ou ex RN, en « boulevards de la Métropole » est d'ores et déjà engagée. Elle s'accompagne d'un nouveau partage des usages de la voie publique au profit des piétons, des vélos et des autres possibilités de mobilités douces, des services et des évène-

ments temporaires. Ce mouvement de réappropriation des emprises jusqu'alors routières en espaces de la ville sera soutenu par la Métropole pour l'accélérer et qu'il bénéficie rapidement à l'ensemble des grandes voies structurantes de la Métropole.

Le SCoT s'engage à soutenir la requalification des voies majeures de la Métropole en « boulevards urbains » alliant un partage des usages au profit des mobilités douces et des événements temporaires.

Revitaliser les centres-villes et les lieux de centralité

L'amélioration de la qualité et du cadre de vie des métropolitains passe par la recherche d'une offre de proximité d'un ensemble de services commerciaux ou non et par leur facilité d'accès au plus grand nombre.

Le renforcement et l'extension du réseau des centralités sont des aspects majeurs de la construction métropolitaine car ils portent la volonté de conforter un polycentrisme réel, vécu et pratiqué par les métropolitains, sur lequel peut se construire une cohésion sociale, une solidarité et une forme d'égalité sociale. Pour redynamiser les centres-villes il est nécessaire de réduire l'offre des centres commerciaux et la place des hypermarchés dans la distribution alimentaire.

Les centralités et les centres-villes sont très divers. Le centre des villes anciennes joue un rôle important dans la vie quotidienne des métropolitains. Ils constituent un réseau précieux de lieux auxquels les populations sont attachées et où se concentre la vie urbaine mais dont la vitalité est fragile.

Le SCoT entend soutenir la préservation et le renforcement de l'attractivité du réseau de centres-villes, facteur de cohésion sociale et de solidarité.

Pour conforter le rôle des centres-villes, la Métropole met en œuvre un programme d'action spécifique « Centres-Villes Vivants » visant à porter des projets de revitalisation, de requalification et d'embellissement des centres-villes en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

La Métropole entend créer les conditions favorables à l'évolution de ces centralités vers une offre multifonctionnelle. Le SCoT favorisera la recherche d'une mixité habitat



et commerce à l'échelle des quartiers pour garantir à chacun un accès à une offre commerciale de base.

Le SCoT entend favoriser l'évolution d'autres lieux métropolitains déjà porteurs de dynamiques locales, pour en faire de nouvelles centralités.

Une action volontaire et coordonnée de tous les acteurs, publics et privés, est nécessaire pour maintenir et renforcer l'attractivité des centres-villes et des lieux de centralité. Cette stratégie doit se déployer à la fois sur les espaces publics, les commerces et les équipements, mais aussi sur

les bâtiments fragiles, publics et privés, les politiques d'habitat, la vie culturelle et sociale, l'accessibilité à partir des pôles de transport actuels et futurs, et les services à la mobilité.

Cette revitalisation doit également passer par la régulation des phénomènes de vacance et d'uniformisation commerciales. À ces fins, des outils de protection du commerce et de l'artisanat en pied d'immeuble devront être préconisés. Par ailleurs, un principe de rez-de-chaussée actif et adaptable des immeubles (commerce, bureau ou artisanat) doit être appliqué à des linéaires pertinents.

Organiser une offre de mobilité durable et renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux



Assurer aux métropolitains, habitants et usagers, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs, un système de transport durable et innovant est essentiel pour répondre à leurs différents besoins et offrir à tous des capacités de déplacement identiques tout en répondant aux enjeux d'amélioration de qualité de l'air, de lutte contre le réchauffement climatique et de diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Renforcer les infrastructures de transport collectif et l'intermodalité

Le maillage en transports collectifs doit, d'ici 2030, répondre à l'organisation d'une métropole multipolaire, desservir les bassins de vie, assurer un meilleur accès aux transports et à l'emploi à tous. Face à la saturation du réseau, il est essentiel de réaliser l'ensemble des projets de transport collectif prévus (prolongement des lignes existantes et la création des lignes rocades du réseau du métro, du RER et du Grand Paris Express), afin de créer un maillage plus dense et plus fiable des lignes, indispensables à une desserte plus équitable du territoire métropolitain.

L'arrivée du Grand Paris Express va venir modifier profondément l'organisation et la structuration du réseau lourd de transport collectif sur une grande partie du territoire métropolitain. L'implantation des futures gares et l'offre nouvelle de desserte qu'elles vont permettre, va impacter fortement l'organisation des mobilités au sein des territoires. C'est la structuration des systèmes de rabattement vers ces nouveaux pôles, ainsi qu'une réelle offre d'intermodalité, qui sont à prévoir dans une exigence toujours plus forte de complémentarité et de performance environnementale. Les usages des métropolitains sont voués à

évoluer simultanément, faisant de l'arrivée de ces gares, l'occasion de créer des aménagements et des systèmes de mobilités cohérents, complémentaires et durables.

La recherche d'une meilleure accessibilité métropolitaine passe par le renforcement des infrastructures existantes, une amélioration de la qualité de service du réseau de transports collectifs, ainsi qu'une intermodalité renforcée entre les modes de transport, et par le maillage du territoire métropolitain par un ensemble de services complémentaires offrant une diversité d'alternatives à la voiture individuelle.

Le SCoT entend faire de cet enjeu un objectif prioritaire. La Métropole s'engage à soutenir les actions de renforcement des infrastructures de transport, les projets en cours d'extension et de création des réseaux de transports collectifs ayant vocation à garantir un maillage fin et une desserte équitable du territoire.

Le SCoT propose de renforcer et développer l'intermodalité, en même temps que l'offre de services complémentaires comme alternative à la voiture individuelle, notamment dans les systèmes de rabattement vers les gares, et pour les courtes distances (« ville du quart d'heure »).

La Métropole s'inscrit dans l'objectif d'une plus grande fiabilité des transports en commun, et d'une augmentation des capacités.

D'autre part, les innovations en matière de nouvelles mobilités, d'énergies et d'applications usagers doivent permettre le développement d'un système de transport flexible et efficace, mieux adapté à la diversité des besoins. Ces nouveaux services issus de l'économie numérique sont à mobiliser et à soutenir pour faciliter la multimodalité en contribuant à une gestion optimisée des déplacements pensée à l'échelle métropolitaine.

La réorganisation des temps de travail associée, d'ici 2030, à des actions visant le développement de services de proximité, y compris pour la logistique du dernier kilomètre, devrait promouvoir un fonctionnement du territoire qui renforce la proximité à toute chose, une « ville du quart d'heure », où les déplacements sont moins contraints et les mobilités choisies.

Coordonner et mettre en complémentarité l'offre ferrée, fluviale et le réseau bus

La recherche d'une meilleure accessibilité du territoire métropolitain et d'une fluidité de déplacement plus performante passe nécessairement par une plus grande complémentarité des transports collectifs entre eux.

Le réseau de bus reste encore pour beaucoup de personnes, notamment les personnes âgées, le seul moyen de rejoindre le réseau lourd de transports collectifs. L'optimisation des tracés et le déplacement des terminus des lignes de bus à proximité des terminus des gares de RER et des stations de métro sont une nécessité.

Le SCoT entend soutenir la mise en place d'une stratégie d'optimisation de la mise en cohérence des

réseaux bus, avec le réseau transports en commun ferré, notamment par des modes actifs (pistes et parcs de stationnement, voies piétonnes).

Ainsi, à l'horizon 2030, avec le nouveau maillage du réseau, plus de 95% des habitants et des emplois de la Métropole se trouveront à moins de 2 km d'une gare. Les systèmes de rabattement vers ces pôles sont à imaginer, ainsi que l'organisation de réels pôles d'intermodalité afin de permettre une totale indépendance à la voiture individuelle. La Métropole doit privilégier les rabattements à pied, en bus, à vélo et intégrer de nouveaux services et des modes complémentaires: mobilités partagées, aires de covoiturages, services et parkings vélos...

Le SCoT souhaite donner la priorité au renforcement de l'articulation et à la complémentarité des différents modes de transport.



La Métropole dispose d'un réseau de voies fluviales, notamment la Seine, qui irrigue une partie de son territoire et représente une réelle alternative de déplacement jusqu'alors sous-exploitée.

Dans une recherche de complémentarité des modes de déplacement, notamment via des systèmes de mobilités résilients, et des infrastructures déjà existantes et peu coûteuses, la Métropole souhaite s'engager dans le développement et la valorisation du transport fluvial de personnes.

Repenser l'intégration urbaine du réseau viaire

La Métropole est dotée d'un réseau de voies rapides extraordinairement dense comparé aux autres métropoles européennes. L'organisation de son réseau routier fait cependant face à une congestion qui ne cesse de s'aggraver, ayant pour conséquence des impacts sanitaires et environnementaux graves.

Dans un objectif de limitation de l'usage de la voiture, il est essentiel de repenser le mode de fonctionnement de notre réseau autoroutier.

Le SCoT propose de repenser le rôle, l'intégration urbaine et le fonctionnement même des autoroutes.

Penser l'autoroute comme une infrastructure durable et innovante

L'autoroute du XX^e siècle est à refonder dans ses usages et sa gestion pour devenir une infrastructure durable et innovante, à la fois ressource et plurielle, et mieux intégrée aux territoires qu'elle traverse.

De nombreux exemples et expérimentations témoignent de ces évolutions possibles : aires et voies réservées au covoiturage, aux véhicules propres ou aux bus express, pôle d'échanges et parking relais multimodal, autoroute connectée ou paysagère, parkings relais et d'intermodalité etc.

Le SCoT entend promouvoir la recherche d'une meilleure intégration urbaine des autoroutes, en privilégiant l'expérimentation de nouveaux modes de gestion et d'usages (consultation internationale sur les évolutions des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris).

En effet, le devenir du réseau routier de la Métropole du Grand Paris est un enjeu considérable et multiple.

Enjeu urbain tout d'abord, quand on considère l'impact des infrastructures que sont les autoroutes métropolitaines, les voies rapides ou le boulevard périphérique sur le paysage métropolitain.

Enjeu social ensuite, au regard des fractures qu'il introduit entre territoires, et enjeu de santé publique enfin, puisqu'il s'agit de garantir la qualité de vie des métropolitains vivant à proximité.

C'est pourquoi il est important de recoudre les fractures et protéger les populations, notamment en accompagnant la baisse de la pollution automobile, en favorisant parallèlement le développement d'un transport collectif de qualité pour s'y substituer, et en engageant la reconversion de ces voies aujourd'hui rapides en voirie urbaine apaisée.

Le SCoT doit par ailleurs favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage et l'optimisation des offres par le biais numérique.

Ces évolutions doivent être conçues en lien étroit avec les besoins des territoires qu'elles traversent et qu'elles devront mieux desservir. Une métropole moins routière implique dans le même temps de développer les projets d'intégration urbaine des grands échangeurs et les projets de réduction des coupures urbaines qu'ils engendrent.

Garantir une fluidité interne à la Métropole

Le territoire métropolitain est marqué par des fractures urbaines de divers ordres, qui impactent localement et parfois plus largement la fluidité et l'accessibilité au territoire.

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris fait de la réduction de ces coupures urbaines un des objectifs majeurs, dont le SCoT entend s'emparer, au travers de tous les leviers d'aménagement mobilisables.

Agir en faveur d'une amélioration de la mobilité des métropolitains implique également d'intégrer aux projets, l'aménagement de mobilités douces, tant dans une logique de complémentarité des réseaux existants, que de réelle alternative.

La transformation des modes de déplacements s'amplifiera au cours des prochaines années. Le SCoT favorisera le développement de nouveaux modèles économiques et technologiques conduisant à une coordination des déplacements intermodaux, à l'amélioration de l'information des usagers

et à de nouvelles solutions pour répondre à la demande de mobilité non satisfaite. Il faudra pour cela anticiper les besoins à venir quant à la collecte, la gestion et la protection des données de la mobilité, ainsi que les mutations liées à l'arrivée des véhicules autonomes et connectés. Par ailleurs, le stationnement sur rue et les parkings en ouvrage sont appelés à évoluer rapidement sous l'action de la démotorisation des ménages, des nouvelles mobilités et de la dépénalisation du stationnement payant. Dans ce contexte, l'harmonisation de la tarification du stationnement sur rue, la réduction de l'offre au lieu d'emploi et l'évolution du rôle des parkings en ouvrage, à moduler en fonction de la desserte en transports collectifs, sont des leviers clés pour accompagner ces évolutions et mettre en place des nouveaux modes de gestion des déplacements et de l'espace public.

Le SCoT préconise l'accompagnement de nouveaux modes de gestion des déplacements et de l'espace public, par exemple en harmonisant la tarification du stationnement.

Favoriser une continuité des mobilités douces sur l'ensemble du territoire métropolitain

En complément des réseaux de mobilités douces déjà existants aux différentes échelles, la Métropole entend jouer un rôle actif dans l'aménagement d'itinéraires cyclables métropolitains structurants reliant les centres-villes, les polarités et les quartiers de gare, ainsi que dans le déploiement de services liés à la pratique du vélo, stationnement sécurisé, location, services de réparation mobile, applications usagers... La rareté et l'étroitesse de la plus grande part des espaces publics dans la Métropole implique d'être innovant et imaginaire pour favoriser les modes de déplacement peu consommateurs d'espace.

Le SCoT s'engage à favoriser et à renforcer les modes de déplacement doux, peu consommateurs d'espace. La Métropole entend lancer l'élaboration d'un plan des mobilités douces métropolitain, complémentaire des itinéraires cyclables déjà existants sur le territoire.

La Métropole du Grand Paris se donne pour objectif d'atteindre une part modale pour le vélo de 15% en 2030, ce qui contribuera à une baisse très conséquente de la part modale de l'automobile et une amélioration très importante de la qualité de l'air.



Garantir les continuités urbaines

Le maillage existant des voies et espaces publics dans la Métropole est incomplet. Il a parfois été interrompu par l'installation des infrastructures ferroviaires et autoroutières et victime d'un mode d'urbanisation par fragments qui a créé des ruptures fortes. Il en résulte une absence de parcours aisés, simples et confortables.

La Seine, la Marne et les canaux constituent eux aussi des obstacles difficilement franchissables en raison de la rareté des ponts et des passerelles dès que l'on sort de l'hyper-centre parisien.

La suppression de ces différentes coupures qui handicapent fortement le développement de certains territoires et limitent le développement des projets urbains, est une priorité pour la Métropole.

La construction de nouveaux ponts, la rénovation et la création de nouvelles passerelles et la transformation des ouvrages d'art seront l'objet de projets particulièrement soutenus et aidés pour leur financement et feront l'objet d'un plan programme coordonné.

La Métropole accompagnera les communes dans la réalisation de passerelles et de ponts, visant à réduire les coupures urbaines majeures.

Embellir la ville, révéler les paysages et renforcer la présence de la nature



Le paysage de la Métropole, constitué des grandes vallées fluviales et des coteaux qui les bordent, est fait d'une multitude de monuments et d'ensembles urbains remarquables, qui sont autant d'atouts à préserver et à valoriser. Parmi ces éléments paysagers, la Seine apparaît comme un axe majeur de développement du territoire métropolitain. Ce corridor offre une visibilité aux différents paysages urbains et naturels qui constituent la richesse patrimoniale du territoire. Il s'agit de conforter le rôle d'axe majeur de la Seine pour une meilleure lisibilité dans le grand paysage. Il convient également d'aménager et valoriser les espaces riverains des cours d'eau en espaces de loisirs et récréatifs, notamment à travers la renaturation des berges, pour améliorer les relations ville-fleuve.

Le Parc des Hauteurs, les bords de Marne, le Mont Valérien, la grande perspective des Champs Élysées qui se déploie jusqu'à la Défense, l'aqueduc qui enjambe la vallée de la Bièvre, le rond-point des canaux au cœur du Parc de la Villette et encore beaucoup d'autres sont autant de lieux étonnants, à la fois naturels et urbains, beaux, attirants et désirables qui fondent l'identité du territoire métropolitain et racontent son histoire.

Le SCoT s'attachera à préserver et révéler ces paysages, à y maintenir la présence de la nature et à la renforcer à toutes les échelles, afin qu'ils contribuent à la qualité du cadre de vie des métropolitains. Aussi une attention particulière sera portée aux transformations des paysages existants, au patrimoine, aux sites et à la nature, et des exigences de qualité architecturale et urbaine seront développées partout afin que chaque projet soit l'occasion d'embellir et de fabriquer le patrimoine du XXI^e siècle.

La Métropole est riche de ses grands paysages qui forgent son identité et s'affirment comme autant d'atouts de développement, d'attractivité et de qualité de vie. Hérités de sa topographie particulière, ses coteaux et ses vallées fluviales offrent des panoramas exceptionnels et des vues lointaines qui mettent en relation des lieux pourtant éloignés. Cependant, il est aussi indéniable que ces perceptions et ces perspectives paysagères pourraient disparaître dès que l'urbanisation ne compose pas avec elles et les ignore. Il en est de même des visions fugaces et cinématiques des paysages perçues depuis les fenêtres d'un RER ou d'une automobile passant sur un viaduc autoroutier.

Préserver et révéler les paysages

Les milieux naturels occupent 20 % du territoire métropolitain. Bien que fortement fragmentés, les espaces naturels structurent le paysage et comptent parmi les grandes valeurs qui fondent l'attractivité du territoire métropolitain et nécessitent d'être préservés et valorisés.

Aux périphéries, les espaces boisés (forêt de Meudon, de Notre-Dame, parc forestier de Sevran) et les espaces agricoles (Plateau Briard) sont des éléments forts et structurants des franges urbaines. Au cœur de la Métropole, le bois de Boulogne et le bois de Vincennes ouvrent la ville avec les grands parcs et jardins remarquables (le Parc Georges-Valbon en Seine-Saint-Denis, le Parc de Sceaux ou la Vallée aux Loups au sud).

Ces espaces naturels s'étendent dans le tissu urbain grâce à la nature en ville, dans les liaisons entre des grands espaces verts, le long des canaux ou des anciens tracés d'infrastructures linéaires. La trame verte urbaine est associée à une trame bleue où les berges, symbole de relation avec la Marne et la Seine, contribuent à l'identité de la Métropole. L'ambition de préservation et de valorisation de ces atouts naturels passe par une sensibilisation et une « appropriation » des habitants et des touristes.

La qualité, la diversité et la cohérence de ces paysages naturels et agricoles constituent une richesse que le SCoT entend préserver et valoriser. Ils doivent à ce titre faire l'objet d'une attention renouvelée à l'occasion de tout aménagement.



Ces points de vue et ces visions sont autant de précieux repères dans l'espace métropolitain qui concourent à la reconnaissance de ces lieux par ceux qui les habitent et les parcourent. De même, la multitude des monuments historiques et des bâtiments et ensembles patrimoniaux sont porteurs de valeurs culturelles, historiques et touristiques. Les ouvrir plus largement au public, les solliciter pour créer des synergies locales apporterait des qualités mieux partagées au sein des territoires.

Le SCoT souhaite valoriser le patrimoine, qu'il soit naturel ou bâti, ainsi que les grands paysages pour révéler leur histoire et leur caractère.

Il s'agit de rechercher une plus grande accessibilité et une plus grande mobilisation du patrimoine existant au service du public pour mieux le faire connaître et mieux le protéger.

Le SCoT a pour ambition de sanctuariser et de développer les espaces naturels remarquables (ex : mise en valeur de la Seine et de ses berges) pour valoriser l'ensemble du paysage métropolitain.

Le SCoT entend assurer la mise en cohérence et la complémentarité des projets pour un développement du territoire métropolitain qui valorise les paysages et assure les continuités urbaines.

Agir consciemment pour protéger les paysages, transformer et embellir les lieux déshérités marqués par des activités dévalorisantes constituent une obligation pour les rendre habitables et les ouvrir au tourisme. C'est pourquoi l'exigence d'une qualité architecturale et urbaine ne peut se limiter à quelques sites protégés, mais doit irriguer l'ensemble du territoire avec l'ambition d'éviter la banalisation des lieux. Dans ce sens, les qualités des paysages et le confort des espaces publics sont à renforcer notamment par la multiplication des alignements d'arbres qui constituent un marqueur fort des paysages métropolitains.

La Métropole soutient les initiatives et les projets qui visent à réparer, entretenir, adapter la mutation du patrimoine et du paysage dans le tissu existant, en veillant au respect des exigences environnementales.

Accompagner la transformation des paysages existants

L'arrivée des nouvelles gares, des installations olympiques, des nouveaux ouvrages d'art, des nouveaux fronts de fleuve et de canaux, etc. vont constituer autant d'occasions de forger des identités architecturales et urbaines inédites. Ces nouveaux paysages se devront d'exprimer la résilience de la Métropole et son adaptation aux changements climatiques, son respect de la nature et sa sobriété énergétique. C'est ainsi une nouvelle esthétique qui est à construire à partir de ces exigences environnementales.

La Métropole souhaite accompagner l'émergence de nouvelles identités architecturales et urbaines dans le paysage métropolitain (nouvelles gares, nouveaux quartiers, nouveaux ouvrages...) et poursuivre la qualité d'insertion paysagère afin de contribuer à un environnement équilibré. Les lieux emblématiques de la Métropole sont à créer. Ils pourraient l'être à partir de toutes sortes d'édifices existants. Les lieux exceptionnels de demain restent à inventer

à partir des ensembles tels que forts, usines, entrepôts ou immeubles de bureaux obsolètes qui ont l'ampleur nécessaire pour accueillir des programmes exceptionnels tandis que d'autres, plus modestes, pourraient offrir des espaces de travail, de logement ou d'équipements.

Les expériences récentes de réutilisation de bâtiments obsolètes, qu'il s'agisse d'une usine, d'une gare ou d'un simple immeuble de bureau, ont montré que ces reconversions permettaient de créer des lieux exceptionnels et d'enrichir les projets : la halle Alstom reconvertie dans les docks de Saint-Ouen, les Magasins Généraux à Pantin, l'usine Mécano devenue médiathèque à la Courneuve, l'usine d'Anis Gras devenue centre culturel à Arcueil, l'immeuble Morland à Paris, ou encore l'usine Hollander à Choisy-le-Roi qui accueille une compagnie de théâtre, le hangar Y à Meudon, les Murs-à-Pêches à Montreuil...

Le devenir des friches est un enjeu pour la Métropole. Ces espaces témoignant de l'histoire ancienne et industrielle constituent un potentiel considérable de transformation du territoire.



Le SCoT s'attache à favoriser la renaturation des friches dans les futurs projets, notamment dans les secteurs carencés en espaces de nature, de manière à développer la trame naturelle urbaine et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Les transformations des bâtiments existants devront relever le défi majeur d'une évolution architecturale en adéquation avec les exigences environnementales liées aux performances énergétiques.

La Métropole s'attachera à favoriser l'expérimentation en matière de réutilisation de bâtiments obsolètes pour les mettre au service d'usages partagés, vecteur de cohésion et de solidarité.

Renforcer la présence de la nature et de l'eau en ville

Le renforcement de la présence de la nature en ville, et plus largement sur l'ensemble du territoire métropolitain, est une obligation à court terme pour relever les défis des changements climatiques, répondre aux questions sanitaires et pour contribuer durablement à l'amélioration de la qualité de vie.

Bien que forte de son réseau d'espaces verts, la qualité de la vie quotidienne des métropolitains nécessite un resserrement des liens avec la nature et ses bienfaits, des proximités plus grandes avec des forêts, parcs et jardins accessibles à tous, des espaces publics plus ombragés et davantage plantés de grands arbres. Ce renforcement de la présence de la nature, de l'eau et de la végétation sous toutes ses formes doit offrir aux métropolitains un confort d'usage et des possibilités de pratiques nouvelles, d'activités ludiques de plein-air et de parcours en milieu naturel.

Le SCoT entend préserver et rendre accessibles les espaces naturels en confirmant leurs rôles écologiques et récréatifs, et ce, sur tout le territoire métropolitain, conformément à l'objectif du Plan Climat Air Energie (PCAEM) que tous les métropolitains jouissent d'un accès satisfaisant à un espace vert à l'horizon 2024.

La Métropole s'engage à soutenir la création de sites de baignade pérennes dans la Seine et dans la Marne pour offrir aux habitants de nouvelles relations avec les cours d'eau du territoire.

À cette exigence s'ajoutent désormais de nouveaux défis engendrés par l'amplification du phénomène des îlots de chaleur urbains et les effets des changements climatiques, canicules, épisodes pluvieux violents et inondations qui impactent durement la vie quotidienne et la santé des métropolitains. Ils imposent de transformer l'espace urbain et de repenser la place de la nature dans la ville et son rôle pour qu'elle contribue plus fortement à réguler ces épisodes et participe de la résilience aux désordres qu'ils engendrent.

Le SCoT se devra de soutenir des aménagements répondant aux enjeux thermiques (îlots de chaleur), pour un plus grand confort d'usage et pour le développement de nouvelles pratiques de plein-air.

De même, dans les secteurs densément bâtis, la multiplication des lieux de fraîcheur, l'augmentation significative du nombre de m² d'espace planté par habitant, le renforcement du maillage des jardins publics de proximité pour que tous bénéficient d'un jardin accessible à moins de 10 mn à pied de son lieu de résidence et de travail, constituent autant de leviers d'action à mobiliser. Chaque occasion de création devra être saisie dans les secteurs de projets comme dans la ville existante.

Les autres espaces ouverts, tels que les stades et centres sportifs, cours d'école, cimetières, parkings à ciel ouvert, voies publiques, berges et places, devront, eux aussi, favoriser la végétalisation.

La densité humaine induite par les nouveaux projets de construction ne peut être envisagée sans une présence forte de la nature et la création de nouveaux jardins ouverts au public à proximité immédiate des lieux de résidence ou d'emplois.

Le SCoT doit favoriser le renforcement de la présence de la nature et de l'eau en ville afin de garantir des lieux de fraîcheur, notamment dans les tissus les plus denses, en évitant dans la mesure du possible l'étalement urbain et en assurant la perméabilité des sols.

Le SCoT souhaite introduire systématiquement la présence d'espaces verts et la présence de la nature, sous toutes ses formes, dans les nouveaux projets.

Le SCoT doit favoriser la création de nombreux parcs urbains et jardins de proximité dans les espaces de la Métropole carencés en espaces verts.

Le SCoT entend redonner une vraie place à la nature en ville en mettant en réseau les espaces verts et en assurant leur lisibilité.

Faire des milieux naturels, de la trame verte et bleue des leviers d'amélioration de la qualité de vie des métropolitains

Le territoire métropolitain doit préserver ses ressources naturelles, notamment ses ressources en eau et sa biodiversité, dont les fonctions de régulateur climatique et de pourvoyeur d'aménités sont essentielles face aux enjeux environnementaux. Tout ce qui contribue à sa présence sera favorisé, la désimperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales à la source, la multiplication des plans d'eau dans les parcs, jardins et espaces ouverts de toutes sortes, la création de baignade en sites naturels, la renaturation et la continuité des berges de fleuves ouvertes au public, la réouverture et la renaturation des rivières et rus enfouis, etc.

La Métropole doit favoriser la préservation et la reconquête des milieux naturels, garants d'une richesse et d'une diversité écologique. Le SCoT doit favoriser la protection des réservoirs de biodiversité, notamment au sein de la trame verte et bleue.

Le SCoT s'engage à renforcer et valoriser la trame verte et bleue dans ses vocations paysagère, écologique et récréative.

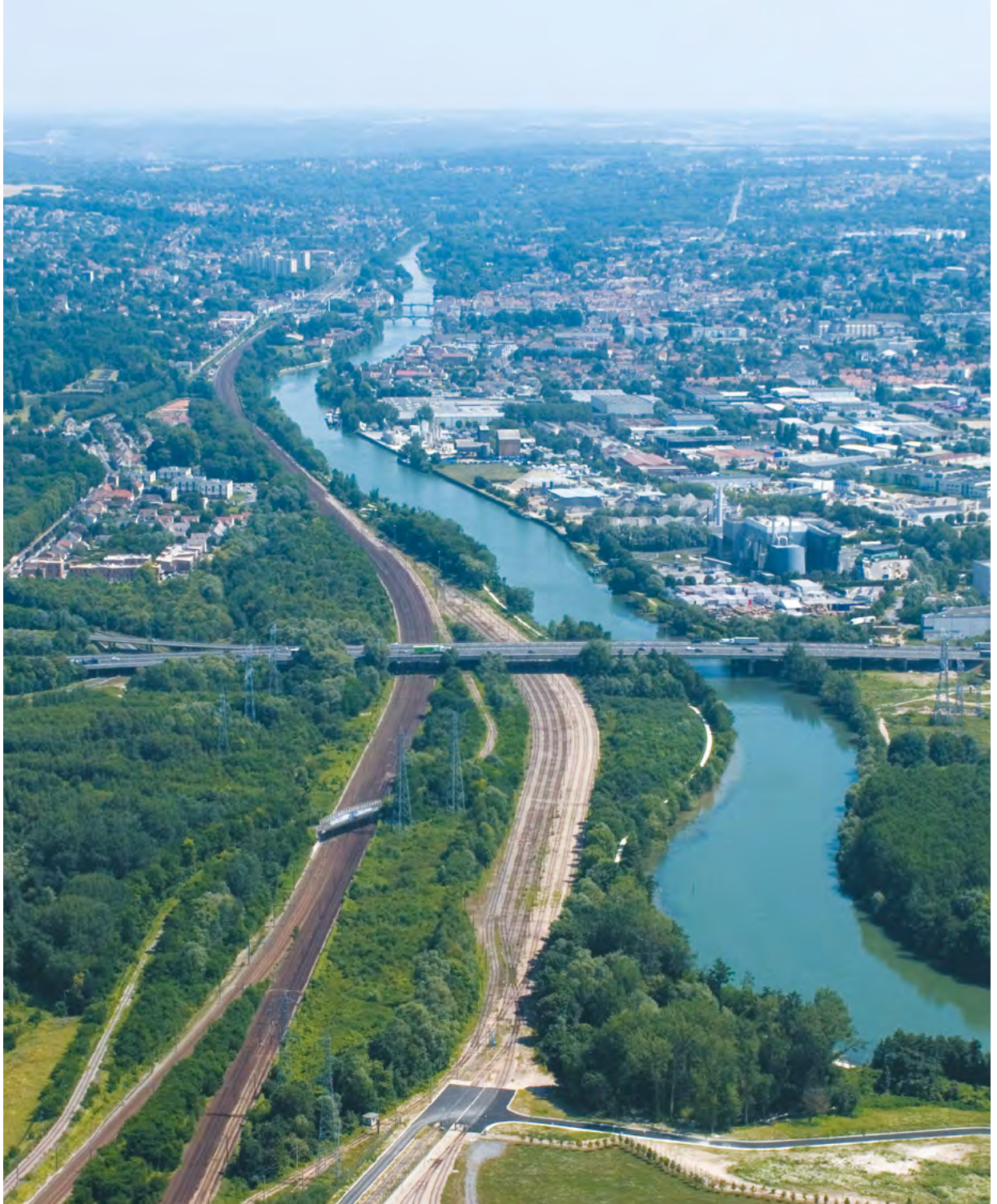
Le territoire métropolitain dispose d'espaces agricoles dont les fonctions paysagères, environnementales, écologiques et économiques sont à intégrer dans l'équilibre métropolitain général, tant dans la répartition des espaces que dans les interactions entre les territoires. L'agriculture urbaine participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants, par la renaturation du milieu urbain, la réutilisation des ressources de la ville (espaces délaissés, déchets) et la requalification paysagère des espaces. Au-delà des enjeux alimentaires et écologiques, le développement de l'agriculture urbaine favorise la reconnexion des urbains à leur milieu naturel, tout en offrant des lieux de rencontre, propices au développement du lien social et aux activités récréatives.

La fracture entre une campagne agricole et productrice et une ville consommatrice doit se réduire pour développer des formes d'agriculture urbaine adaptées à la ville dense. Cela passe par la sanctuarisation des parcelles agricoles existantes dans la Métropole et leur intégration pérenne dans l'espace urbain, la recherche de nouveaux lieux pour

multiplier les jardins partagés, les potagers, les vergers et les lieux d'agriculture au sein de l'espace urbain, la recherche d'une urbanisation des « franges » qui protège et respecte les espaces agricoles.

Le SCoT s'attachera à préserver les espaces agricoles existants, et à favoriser le développement des formes d'agriculture urbaines adaptées à la ville dense.

Productive ou dédiée à la végétalisation de la ville, cette agriculture urbaine doit favoriser la compréhension des enjeux agricoles et alimentaires par les métropolitains, les sensibiliser à la préservation des terres agricoles, et être un levier pour le développement des circuits courts et la diversification des exploitations de grande couronne. Pour ce faire elle doit être développée en lien avec les agriculteurs et maraîchers de pleine terre.



Promouvoir la métropole inclusive



Une métropole inclusive est une métropole où chacun peut trouver sa place, la possibilité de se loger, se déplacer, de travailler, d'apprendre et de vivre dignement.

Au travers de ses compétences, la Métropole du Grand Paris entend porter des actions volontaristes de solidarité sur son territoire. Cet objectif est le cœur des priorités du projet métropolitain et participera directement à son attractivité et son rayonnement.

Ce droit à la Métropole s'incarne dans un soutien aux activités économiques, à leur diversité, à l'équilibre de leur localisation, au développement de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire. Il s'agit également de permettre des parcours

résidentiels plus fluides, notamment pour les ménages les plus modestes.

La Métropole souhaite donc accompagner une meilleure répartition des logements, notamment des logements sociaux et des places d'hébergement et développer une offre de logement mixte et accessible.

La réduction des inégalités territoriales passe aussi par des actions volontaires pour donner une place centrale à la culture, à la formation et à l'éducation et plus généralement au développement de l'offre en équipements et en services à la population.

C'est enfin encourager et soutenir les actions citoyennes qui renforcent la cohésion sociale.

Assurer une égalité d'accès aux services et aux équipements



Dans la Métropole, la répartition et la qualité des services et des équipements est inégale. Si le maillage des équipements est serré, la Métropole se situe néanmoins en deçà des standards des autres métropoles notamment en matière d'équipements sportifs et de santé. Les services publics sont inégalement répartis, certains territoires sont sous-équipés.

La Métropole soutient les actions qui visent à assurer à chaque métropolitain une égalité d'accès aux services et équipements, dans ses différents lieux de vie.

Renforcer le maillage des équipements et des services à la population

Il est important de pouvoir trouver, à proximité de ses lieux de résidence et de travail, les équipements, commerces et services publics nécessaires à la vie quotidienne. Les projets urbains seront mis à contribution dans les territoires les moins bien dotés pour renforcer l'offre d'équipements publics.

La Métropole entend s'appuyer sur les offres nouvelles en matière de transport et de mobilités pour améliorer l'accessibilité et étendre l'offre à des publics nouveaux.

La Métropole souhaite favoriser l'intégration des initiatives citoyennes et s'appuyer sur les pratiques qu'elles développent pour enrichir l'offre d'activités sociales et de service.

Le réseau des équipements existants (culture, sports, santé, petite enfance, éducation...) constitue déjà un maillage dense et de grande proximité. Il doit cependant offrir plus de services, en raison de la forte densité de la population, d'autant que cette population n'est plus seulement constituée par les habitants d'une ville ou d'un quartier mais par tous ceux qui y sont présents, qu'ils y travaillent ou qu'ils y résident. Tous ont besoin de cette accessibilité dans des

temporalités et à des rythmes divers. Cela implique de réformer les horaires et les jours d'ouverture.

La Métropole encourage la mise en réseau entre eux et la recherche de synergies de programmation des activités.

La Métropole soutiendra le développement de lieux mutualisés capables d'offrir le service à la population qui n'est plus assuré en boutiques, concernant les services publics et les services délivrés par des organismes d'intérêt public (Pôle-Emploi, poste, EDF, banques...).

La Métropole encourage également la mise en place de ces services alternatifs, « des boutiques de service », dans des lieux aisément accessibles et à forte fréquentation (gares, centres-villes, pôles commerciaux, équipements publics...) à destination des populations vulnérables et éloignées des usages dématérialisés. Les inégalités d'accès à la santé nécessitent dans ce domaine de porter une attention particulière dans les territoires les plus carencés.

La Métropole favorisera le développement de synergies entre les centres hospitaliers identifiés par l'État ainsi que le maillage du territoire en centres de santé.

Dans le domaine de l'Éducation, en partenariat avec les acteurs institutionnels, la Métropole contribuera à optimiser l'accessibilité aux lieux d'enseignements, à trouver les moyens d'une plus grande utilisation des équipements scolaires tout au long de l'année, d'une synergie et d'une mise en réseau avec les équipements culturels, sportifs et sociaux afin de resserrer les liens entre les écoles, collèges et lycées et leur territoire.

La Métropole entend veiller au renforcement de l'offre de services aux étudiants près des universités.

Le SCoT doit faciliter une meilleure répartition et une augmentation de l'offre de logements étudiants, de lieux de restauration, de lieux de travail et d'études et contribuera à leur rendre plus accessibles les bibliothèques et les médiathèques.

La Métropole souhaite la création de modes d'accès unifiés à l'échelle métropolitaine, des temps et des jours d'ouverture allongés, adaptés et unifiés (médiathèques et bibliothèques), et des synergies démultipliées avec les tiers lieux, les établissements scolaires et universitaires, les institutions...



Encourager le développement des infrastructures culturelles

Une attention particulière sera portée aux pratiques culturelles qui constituent un atout et un facteur d'identité fort de la Métropole du Grand Paris, aussi un facteur de cohésion sociale.

Beaucoup de collectivités territoriales ont développé des politiques culturelles qui allient production et diffusion, formation et pratiques amateurs, éducation artistique, créations par des résidences d'artistes et de compagnies, festivals, rencontres et événements de toutes dimensions. Des lieux de toutes sortes se sont multipliés. Mais des villes sont restées jusqu'alors à l'écart des réseaux culturels, souvent par manque de moyens et d'ingénierie locale.

La Métropole porte l'ambition d'amplifier le mouvement actuel et de l'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain en promouvant la diversité et l'accessibilité de la culture par tous et pour tous.

Le soutien aux lieux culturels existants et aux activités culturelles est une nécessité pour augmenter leur visibilité et leur fréquentation. Cela passe par l'extension des réseaux culturels à toutes les villes de la Métropole et la complémentarité de leurs actions.

La Métropole s'engage pour accompagner ces lieux au passage au numérique afin de faciliter l'information des publics.

Il s'agit aussi de multiplier les lieux dédiés aux activités de production et de diffusion culturelles afin qu'ils irriguent, tant au local qu'à l'ensemble du territoire métropolitain, en s'appuyant sur un patrimoine constitué de nombre de vieux théâtres, salles des fêtes et cinémas, à l'abandon, mal ou peu utilisés, qui sont autant d'opportunités de promouvoir et d'aider les activités les plus diverses...

Dans le domaine culturel particulièrement, le soutien aux initiatives citoyennes et le développement des usages temporaires, constituent des leviers forts pour l'émergence d'une politique de la culture solidaire et partagée à l'échelle métropolitaine.



S'appuyer sur l'héritage sportif des Jeux Olympiques et Paralympiques

La création de nouveaux équipements est attendue notamment dans la partie nord de la Métropole en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Toutes les nouvelles constructions et les rénovations intègrent des mises en accessibilité des sites sportifs permettant notamment le changement de perception sur le handicap, avec la création d'un pôle espoir paralympique pour les athlètes de demain au Bourget.

La Métropole accompagnera le développement de cette offre par le soutien aux actions de promotion des activités sportives et de développement des pratiques sportives pour toutes et tous.

De nombreuses associations, clubs et collectivités territoriales mènent des politiques sportives à tous les niveaux. Ces actions sont essentielles pour la santé, les loisirs des métropolitains, la cohésion sociale et la solidarité. La Métropole soutient ces acteurs et encourage la diffusion des pratiques dans de nouveaux lieux : baignade en eau vive dans les fleuves et canaux, aménagements dédiés dans les espaces publics, usage partagé avec d'autres équipements.

Assurer un accès à tous aux infrastructures numériques, fixes et mobiles, développer le WIFI et les data center pour répondre aux défis de la Métropole d'intelligences de demain

La Métropole se doit de promouvoir le numérique afin de réduire la fracture qu'il peut engendrer et de favoriser l'implication citoyenne dans les décisions.

Elle développera l'accès pour tous au numérique par le développement du wifi dans les lieux publics et le développement de politiques de formation à son usage pour les populations les plus éloignées du monde numérique et le développement des services aux populations fragiles et dépendantes.

La Métropole entend favoriser la transition numérique du territoire. Elle intégrera les actions identifiées dans le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).

Certaines catégories de population de la Métropole ont des besoins spécifiques auxquels il faut répondre, notamment les populations éloignées des outils numériques qui ne trouvent plus de solution alternative, mais aussi les populations âgées dont les besoins en services à la personne sont à renforcer dans une optique de maintien à domicile et de maintien dans la vie sociale.

Permettre aux quartiers fragiles de retrouver une dynamique positive de développement et favoriser le développement de services aux métropolitains

13 % des métropolitains vivent dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers sont caractérisés par le cumul des difficultés socio-économiques.

De plus, la qualité urbaine de ces quartiers est souvent inférieure à celle du reste de la Métropole. On observe des situations urbaines dégradées et un déficit de desserte par les transports en commun qui laissent ces quartiers en marge de la dynamique métropolitaine. Ces territoires sont aussi les plus impactés par des nuisances de toutes sortes (bruit, pollution de l'air, pollution de l'eau...).

Viser à terme une mixité sociale et fonctionnelle est le moyen de remettre ces quartiers sur les rails du développement, de les réintégrer dans un espace urbain qualifié.

La Métropole souhaite encourager le développement de projets qui concourent à une meilleure intégration des quar-

tiers dans la vie urbaine, assurer un égal accès aux équipements publics, aux services et aux commerces et renforcer l'accessibilité aux réseaux de transports en commun.

Des modèles économiques innovants sont à expérimenter pour amener des emplois là où se concentrent les taux de chômage les plus forts. Cela suppose d'y développer des activités économiques adaptées, des économies sociales et solidaires, des métiers et des formations accessibles aux populations les plus éloignées de l'emploi, jeunes en rupture de scolarité, chômeurs de longue durée.

La Métropole souhaite favoriser des projets qui combinent transformation du cadre de vie et politique économique et sociale, et s'appuyer sur les initiatives citoyennes, le soutien aux projets individuels et associatifs.

Un soutien particulier sera apporté pour le maintien et le renforcement des services publics dans les quartiers fragiles, avec des modes de fonctionnement adaptés aux besoins spécifiques de la population (services intégrés aux équipements, présence humaine et aide aux démarches etc.).



Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains



La Métropole est aujourd'hui capable de produire un nombre de logements à la hauteur de l'exigence inscrite dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Néanmoins, la mobilité résidentielle des métropolitains est encore limitée et ne permet pas de donner à tous un logement adapté à leurs besoins. Cette tendance porte préjudice à l'inclusivité de la Métropole.

La Métropole veut agir pour permettre le parcours résidentiel de tous les publics.

Comme l'indiquent les orientations du projet arrêté de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), cela appelle une nécessaire augmentation de l'offre de logements abordables et un volontarisme pour aller vers une répartition plus équilibrée, notamment des logements sociaux à divers degrés et des places d'hébergement. Il s'agit de prendre en compte la diversité des besoins des ménages et de permettre la construction de parcours résidentiels fluides en développant une offre de logements mixte et accessible. Il s'agit également de favoriser la mobilité et la mixité au sein du parc social et optimiser l'occupation des parcs de logements existants (privé et social). Pour répondre au besoin des publics les plus en difficultés, le développement de l'offre d'hébergements et de logements adaptés est un enjeu central. La Métropole entend tenir compte des besoins des nouveaux publics en réduisant progressivement le recours à l'hôtel et en assurant un meilleur équilibre géographique.

Produire du logement au cœur des villes

Au travers des orientations du projet de PMHH arrêté une première fois, la Métropole a l'ambition de trouver les voies et les moyens pour répondre aux objectifs fixés par l'État afin de trouver de nouveaux équilibres territoriaux.

Pour que cette production de logements contribue aux ambitions du SCoT, elle devra :

- **s'intégrer en priorité au cœur des villes ;**
- **privilegier les secteurs bénéficiant d'ores et déjà d'une desserte par les transports en commun, les quartiers de gares existantes et futures ;**
- **favoriser les tissus urbains les plus mixtes où la vie urbaine est intense et diverse, tout en diversifiant et développant les tissus urbains qui manquent de cette diversité et de ce dynamisme.**

Le SCoT ambitionne également de privilégier le développement de cette offre dans les territoires les plus marqués par le déséquilibre « emploi - logement » et de faire de ce rééquilibrage un principe transverse d'aménagement, en recherchant la mixité fonctionnelle à toutes les échelles (immeuble, quartier, commune, territoire).

Le SCoT entend :

- **réunir les conditions pour répondre à l'objectif de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris pour construire au moins 38 000 logements neufs par an dans la Métropole ;**
- **accompagner les communes par une aide métropolitaine aux Maires bâtisseurs ;**
- **favoriser la mobilisation du foncier métropolitain en portant une attention particulière au foncier complexe ;**
- **favoriser le renouvellement du bâti existant dont la transformation des immeubles de bureaux obsolètes en logements tout en veillant à maintenir la mixité d'usage dans les quartiers ;**
- **promouvoir l'innovation dans le champ du logement, à l'instar des appels à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ».**



L'offre de logement nouvellement créée devra répondre aux objectifs du PCAEM en matière de résilience urbaine, éco-conception et performance énergétique, avec notamment 100% de modes de construction bas carbone d'ici 2050.

À l'image de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », la Métropole porte l'ambition de création de nouvelles formes d'habitat qui expérimentent une minimisation des coûts de construction, une mixité au sein même des immeubles, une intégration de la végétation, une sobriété énergétique exemplaire et une production

d'énergie en favorisant l'application des méthodes d'éco-conception et d'économie circulaire.

Dans les quartiers pavillonnaires ou « les cités jardins », la Métropole encourage les expérimentations pour le développement de logements particuliers et pour renforcer les qualités climatiques de ces lieux.

La Métropole encourage également la création de logements au cœur des quartiers monofonctionnels que sont les pôles de bureaux et les quartiers d'affaires, et accompagne la transformation des immeubles de bureaux obsolètes en logements.

Permettre la construction de parcours résidentiels fluides et développer une offre de logements mixte et accessible

Accompagner et soutenir le développement de logements abordables et accessibles au plus grand nombre est un enjeu central pour la Métropole. Or les hauts niveaux de prix et de loyers pèsent sur les parcours résidentiels des ménages.

En effet, la Métropole du Grand Paris est une zone caractérisée par un marché immobilier très tendu. La déconnexion croissante entre le niveau des prix du logement et les revenus des habitants ainsi que le manque d'offre de logements abordables entraînent un blocage des parcours résidentiels dans la Métropole. Ces prix élevés « nourrissent » également la demande en logement social et expliquent l'intensité de la pression sur cette offre qui est par ailleurs très inégalement répartie entre les territoires.

Enfin, les locations à loyers moyens sont peu présentes sur le territoire alors que l'offre locative constitue un paramètre clé dans les parcours résidentiels. Face à cet enjeu, le développement d'une offre locative adaptée aux besoins des métropolitains, y compris des plus modestes, est un objectif poursuivi par la Métropole au travers des orientations du projet arrêté de PMHH, notamment dans les territoires bien desservis et fortement pourvus en emplois.

Par ailleurs, les places d'hébergement sont aussi inégalement réparties et trop peu nombreuses sur le territoire pour les besoins existants, favorisant des situations de précarité extrêmes dans la Métropole.

La Métropole a pour ambition de produire des logements sociaux de qualité et de tous types, au cœur des villes, près des pôles de transports en commun, d'emploi, et des équipements, en veillant à une répartition équilibrée sur le territoire.

Le SCoT intègre les orientations du projet de PMHH arrêté une première fois :

- développer l'offre locative accessible ;
- agir sur les prix de sortie du logement pour une adéquation avec les revenus des Métropolitains, en garantissant la qualité de l'offre nouvelle ;
- favoriser l'accès à la propriété ;

- prendre en compte les besoins en logements spécifiques des jeunes, étudiants et jeunes actifs, très présents dans la Métropole ;
- anticiper les besoins en logements des personnes âgées dans une Métropole de plus en plus marquée par la présence des seniors ;
- répondre aux besoins en logements des personnes en situation de handicap ;
- répondre au souhait d'ancrage territorial des gens du voyage ;
- développer le nombre de places d'hébergement et mieux les répartir dans la Métropole.

L'occupation du parc de logement existant, privé et public, social et libre, doit être optimisée pour augmenter l'offre en logements pour les familles et les populations occupantes en permanence. La lutte contre la vacance, les locations de courte durée (Airbnb notamment), la sous-occupation des logements sociaux, l'encadrement des loyers, sont autant de domaines d'action dans lesquels la Métropole agira en relation avec les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux.



Le SCoT intègre les orientations du projet de PMHH arrêté une première fois :

- réintroduire la mobilité dans le parc social et réduire les situations de sous et sur-occupation ;
- freiner l'augmentation des logements inoccupés et veiller au maintien du parc de résidences ;
- encourager le développement de l'intermédiation locative.

La Métropole est confrontée depuis plusieurs années à une urgence sociale liée à l'augmentation des personnes à la rue. Les capacités d'hébergement, aujourd'hui mal réparties au sein de la Métropole, ne parviennent pas à y faire face. Cette situation est accentuée par la crise migratoire. Des réponses ont déjà été apportées afin d'accueillir de manière digne les personnes qui arrivent dans notre pays pour y trouver refuge, mais elles restent insuffisantes. Il est nécessaire d'augmenter les places d'hébergement dans le respect d'un équilibre entre les territoires et de coordonner à l'échelle de la Métropole l'orientation des personnes à la rue dans les centres d'hébergement. Il faut également mobiliser tous les acteurs institutionnels et privés pour ne pas laisser de sites vacants, et y installer de manière temporaire des places d'hébergement, en encourageant leur inscription dans des projets transversaux qui associent par exemple animation culturelle ou économie sociale et solidaire.

Agir sur le parc de logements existant pour résorber l'insalubrité, l'adapter aux changements climatiques et le rendre sobre en énergie

La Métropole du Grand Paris est un territoire très majoritairement urbanisé depuis de nombreuses décennies et 61% du parc de logement de la Métropole a été construit avant les premières réglementations thermiques de 1975. Il est donc vieillissant et plus ou moins énergivore selon son époque et son mode de construction. Cela nécessite des actions de rénovation énergétique dans tous les types d'habitat.

La Métropole promeut la mise en œuvre d'une stratégie de coordination des démarches pour la requalification de ces quartiers dégradés, insalubres et énergivores avec l'ensemble des partenaires, et elle s'associera à l'État et aux collectivités territoriales pour lutter contre les marchands de sommeil.

Le SCoT intègre les orientations du PCAEM et du projet arrêté de PMHH, et insiste sur la nécessité de développer la rénovation thermique du parc et de lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes.

La Métropole accueille des populations précaires, captives d'une offre de logements de mauvaise qualité. Ce croisement entre difficultés sociales et vieillissement du parc



entraîne la reconstitution permanente de formes d'habitat indigne qui revêt plusieurs dimensions : inconfort, habitat dégradé, insalubre ou dangereux, logement sur-occupé... Il prend la forme de logements anciens dégradés dans les centres-villes, dont des hôtels meublés en mauvais état, de copropriétés en difficulté, de pavillons divisés et occupés par des populations fragiles mais aussi de campements ill-cites, de grands squats ou de bidonvilles.

L'éradication des logements indignes et de l'habitat précaire est une volonté de la Métropole. Elle agira en complément et en appui des acteurs institutionnels afin d'accélérer les programmes en cours et de multiplier les projets.

En lien avec les débats du PMHH en cours, le SCoT intègre les orientations suivantes :

- **faciliter la lisibilité des dispositifs d'aide en matière d'amélioration du parc privé existant ;**
- **développer la rénovation thermique du parc et lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes, conformément aux objectifs de réhabilitation du parc existant et de lutte contre la précarité énergétique figurant dans le PCAEM ;**
- **intensifier et coordonner la lutte contre l'habitat dégradé et indigne ;**
- **traiter les copropriétés dégradées et agir en prévention.**

Vers un nouvel équilibre territorial métropolitain



La diversité du tissu économique métropolitain est un atout majeur pour la Métropole. Il articule des activités à forte valeur ajoutée souvent exportatrices et des activités présentes tournées vers les besoins de la population et des usagers du territoire.

La Métropole doit cependant faire face à la tertiarisation de son économie et à une forte spécialisation de ses espaces, à l'obsolescence ou à la dévitalisation de certains pôles tertiaires et commerciaux, et à une tension très forte sur les prix dans certains secteurs qui freinent les parcours résidentiels des entreprises. Ces éléments fragilisent les activités économiques non tertiaires, les activités productives, les activités de recyclage et de logistique et particulièrement les PME/PMI.

Le SCoT doit créer les conditions d'un nouvel équilibre territorial entre habitat et emploi. Maintenir en son sein toutes les activités est un enjeu essentiel pour la Métropole car ces activités représentent des gisements d'emploi importants, elles répondent aux besoins d'emplois peu ou pas qualifiés et participent fortement du développement de secteurs moins attractifs mais pour autant indispensables.

La Métropole doit prendre appui à la fois sur l'économie productive et présente. Il s'agit de conforter la polycentralité et la diversité économique de la Métropole afin de renforcer la création de la richesse en s'adaptant aux spécificités de son territoire.

Accompagner les parcours résidentiels des entreprises au profit de la diversité des activités économiques

La Métropole a l'ambition d'accompagner les parcours résidentiels des entreprises au profit de la diversité des activités économiques. Il s'agit pour cela de réguler l'offre tertiaire et d'accompagner son évolution, de diversifier l'offre d'immobilier économique en développant de nouveaux produits.

Afin d'être plus résilient et plus équitable dans le déploiement de cette offre sur le territoire, **le SCoT promeut le développement de nouveaux produits hybrides et réversibles, il encourage également l'amélioration de leur ancrage dans les quartiers, en améliorant leur lisibilité, l'accès aux services, en les rendant plus mixtes, adaptés aux changements climatiques, bas carbone et participant à la résilience urbaine.**

La Métropole présente un parc tertiaire largement dimensionné et attractif, facteur de richesse indéniable à l'échelle métropolitaine et supra métropolitaine. Ce parc tertiaire, concentré au centre et à l'ouest du territoire, est localement confronté à une obsolescence rapide.

La stratégie du SCoT consiste à réguler l'offre tertiaire et à accompagner le renouvellement du parc actuel. Il vise ainsi à conforter les pôles existants en assurant leur modernisation et la rénovation énergétique, conformément au PCAEM.

Les activités traditionnelles, présentes (commerce, bâtiment, transports, sécurité, soins à la personne...) sont fondamentales pour le fonctionnement métropolitain et porteuses d'emploi.

La Métropole souhaite soutenir ces activités, notamment en matière d'intégration des évolutions numériques et d'insertion spatiale.

De plus, le SCoT encourage la création de nouveaux espaces, notamment dédiés aux activités productives et innovantes : les usines du futur, Fab-Labs, tiers-lieux, etc.

Une nouvelle relation entre activité productive et ville est en train de s'installer. L'artisanat qui est très développé dans la Métropole est désormais un point d'appui pour permettre un redémarrage des activités de fabrication. Il est amené à jouer un rôle encore plus important compte tenu des évolutions technologiques en cours (imprimantes 3D...).

Les activités artisanales doivent également être préservées ou réintégrées dans les zones denses, en mobilisant des réserves foncières dédiées et en s'appuyant sur une offre immobilière adéquate. La Métropole souhaite la mise en place d'un schéma métropolitain des hôtels d'artisanat. Cela est également le cas pour les PME en général, et pour les secteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'agriculture urbaine et de l'économie circulaire et collaborative en particulier.

Maintenir et renforcer la présence des activités économiques en ville

La Métropole entend jouer un rôle actif dans la promotion des activités économiques en ville. C'est une priorité pour créer de l'emploi au plus près des populations résidentes. La Métropole entend accompagner la production d'une offre immobilière en locaux adaptés et variés, depuis la cellule artisanale jusqu'à l'entrepôt de stockage. **Le SCoT fait de l'intégration de locaux d'activités et d'espaces de travail dans les quartiers à dominantes résidentielles (pavillonnaires ou grands ensembles) une priorité.**

Des parcours résidentiels d'entreprises adaptés doivent être proposés dans les quartiers de politique de la ville, dans le but d'en faire des leviers de création d'activité et d'emplois.



Restructurer les zones d'activités existantes pour optimiser leur occupation et leur qualité

Afin de maintenir et d'amplifier l'accueil des entreprises à des prix adaptés à leurs capacités financières, dans le respect des exigences de respect de l'environnement, la mise en œuvre d'une politique spécifique et active en direction des quartiers essentiellement dédiés aux activités de production est à développer.

Le SCoT entend promouvoir un usage économe de l'espace dans les ZAE en recherchant systématiquement la densité et la mixité des fonctions.

La Métropole souhaite renforcer la valeur économique et le dynamisme des zones d'activités économiques (ZAE) via différentes actions :

- aide au passage au numérique ;
- accompagner la création de services aux entreprises et à leurs employés et usagers (centres de services, commerces d'appoint, lieux de restauration, de détente).

S'appuyer sur l'urbanisme transitoire et les initiatives citoyennes pour revaloriser des territoires et inventer de nouveaux usages

Dans la Métropole, il existe un nombre important de sites qui ont perdu leurs activités et sont obsolètes, à l'abandon ou en phase de transition (usines, gares et hangars ferroviaires, immeubles de bureaux difficiles à louer...).

Ils sont autant d'opportunités de projets expérimentaux, temporaires ou pérennes, d'espaces de travail d'un nouveau genre, d'espaces à récupérer pour des activités créatives et de l'économie sociale et solidaire.

La Métropole entend promouvoir les méthodes expérimentales pour la reconversion de ces lieux afin de recréer ou inventer des nouvelles dynamiques économiques.

Elle soutient le recyclage des bâtiments et des sites en incitant à la mise en œuvre d'actions temporaires, d'initiatives citoyennes et d'acteurs économiques.



Construire une métropole résiliente et sobre



La densité est un atout, mais elle engendre aussi des contraintes et des défis spécifiques, notamment avec la prise de conscience des changements climatiques en cours. Canicules, inondations, pressions sur la ressource en eau en sont des manifestations déjà très concrètement perceptibles qui auront un impact déterminant sur la qualité de vie et l'attractivité métropolitaine dans les années à venir.

La croissance démographique et économique sera durable si elle est maîtrisée, organisée sur le territoire métropolitain, si l'étalement urbain sur ses franges est strictement encadré afin d'être limité, et si l'aménagement privilégie la valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et aux changements climatiques, la construction de la ville sur la ville et l'économie des ressources.

Il s'agit d'inscrire résolument le développement urbain dans la transition écologique et énergétique, et de réduire la vulnérabilité du territoire.

Une plus forte résilience de la Métropole et l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050 (fixé par la Métropole dans son PCAEM) impliquent des changements importants :

- des actions sur toutes les composantes de la Ville : la consommation, les activités, la manière d'habiter, de se déplacer, etc. ;
- des actions en matière de gestion des risques, de trame verte et bleue, d'adaptation aux changements climatiques, de gestion des ressources, de désimperméabilisation des sols, etc. ;
- un renouvellement des manières de conduire les projets et leur gouvernance qui doit intégrer une dimension « interterritoriale » visant à consolider les démarches de coopérations entre la Métropole du Grand Paris et les autres territoires.

Ces ambitions reposent sur des objectifs développés dans les précédents chapitres :

- l'articulation entre offre de mobilité, réduction des migrations pendulaires, urbanisation prioritaire dans les centralités, intensification, diminution de la consommation d'espace ;
- les orientations en matière d'économie circulaire.

S'appuyer sur les espaces ouverts et faire de la trame verte et bleue une composante structurante de la Métropole

Bien que fortement artificialisée, la Métropole est riche d'un ensemble d'espaces boisés, naturels, agricoles auxquels s'ajoutent les parcs, jardins et promenades couvrant près de 30% de sa superficie. La Seine, la Marne, les lacs, rivières, rus et canaux, les zones humides complètent cette armature écologique.

La Métropole s'engage à préserver et à développer cette trame verte et bleue structurante, y compris au sein des tissus bâtis existants et des projets, afin de valoriser l'ensemble des fonctions qu'apportent ces espaces à la Métropole : contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité, à la lutte contre l'imperméabilisation des sols, à l'atténuation des sécheresses et des effets d'îlots de chaleur, à la production locale de ressources et à la séquestration de carbone, tout en apportant des aménités de respiration et de loisirs.

Renforcer les composantes de la trame verte et bleue, leurs connexions et leur inscription dans un réseau écologique plus vaste

Le territoire métropolitain accueille de nombreuses espèces. Leurs habitats sont cependant souvent fragmentés et soumis à de fortes pressions.

Afin d'enrayer la perte de biodiversité sur le territoire métropolitain, l'intégrité des réservoirs de biodiversité doit

être préservée à toutes les échelles, surtout celle des secteurs d'intérêt écologique identifiés au Schéma régional de cohérence écologique et en appliquant notamment les recommandations du PCAEM en matière de développement et préservation de la biodiversité.

La protection des habitats naturels devra s'accompagner de l'amplification de leur mise en réseau en préservant et en améliorant la fonctionnalité des corridors écologiques dans une déclinaison territoriale du Schéma régional de cohérence écologique et du Schéma directeur de la région Île-de-France.

Le SCoT s'attachera à favoriser les connexions de la trame verte et bleue métropolitaine avec un réseau plus vaste, régional et interrégional.

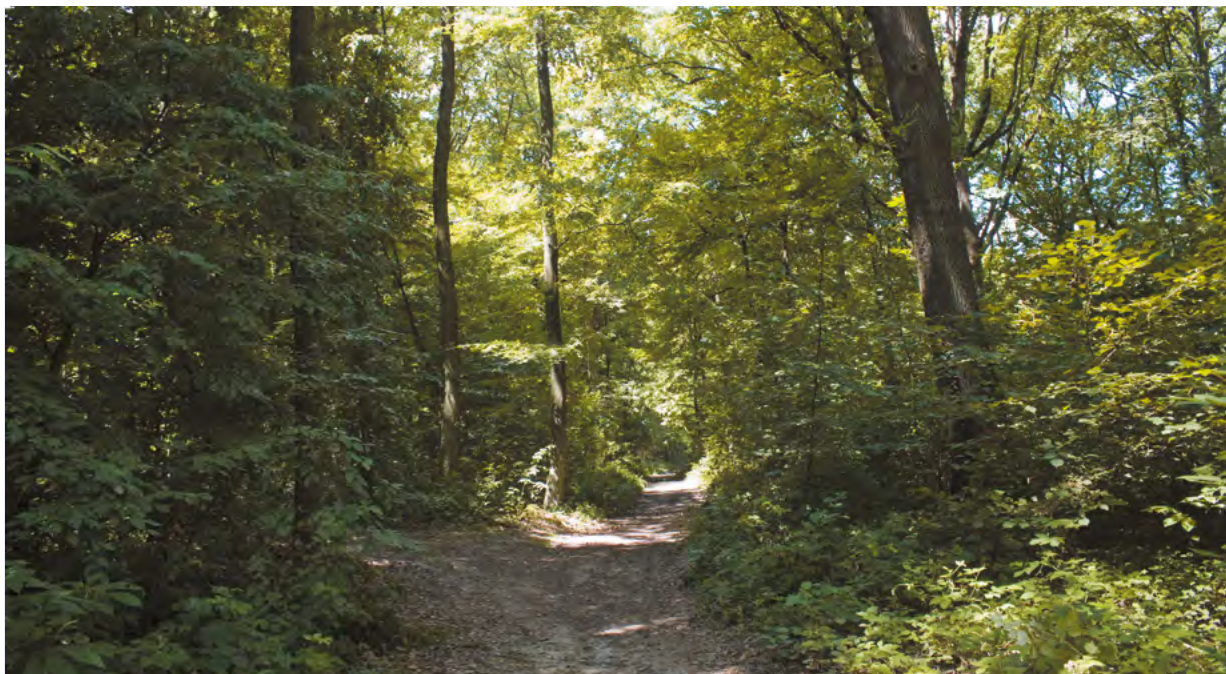
Les réflexions entamées par certaines collectivités sur le développement d'un « réseau noir » (réduction de l'impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité) seront poursuivies et encouragées par la Métropole, notamment par le développement et la valorisation des bonnes pratiques d'éclairage et la sensibilisation des acteurs et habitants.

Les grands massifs forestiers, outre leur intérêt pour la biodiversité, constituent des lieux privilégiés de ressourcement et de loisirs pour les citoyens. Ils sont très fréquentés et cette fonction sociale des bois et des forêts l'emporte aujourd'hui largement. Les forêts périurbaines souffrent cependant d'un encerclement par l'urbanisation qui limite les échanges avec les autres réservoirs de biodiversité.

Le SCoT visera à préserver les lisières non-bâties des forêts ainsi qu'à garantir leurs fonctions écologiques et écosystémiques, notamment comme habitat préservé et réserve de biodiversité. Pour ces derniers, il s'agit parallèlement d'explorer les moyens d'établir entre eux des liens et connexions à différentes échelles de la Métropole.

Les milieux humides, souvent éradiqués des villes, témoignent d'une richesse particulière en matière de biodiversité. Ils jouent également un rôle majeur d'adaptation des espaces urbains aux changements climatiques.

Le SCoT visera la multiplication des points d'eau et la reconquête de la qualité des grands cours d'eau en vue de redonner une réelle place aux zones humides dans l'espace urbain et afin de mettre en valeur des milieux aquatiques



existants (réouverture des rivières canalisées, renaturation des berges, éducation citoyenne à la biodiversité et au rôle des zones humides, etc.).

Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers et valoriser leurs fonctions

Près de 2000 hectares d'espaces ouverts ont disparu au profit d'espaces bâtis entre 1990 et 2012 : un quart par mutation d'espaces ouverts urbains (terrains vagues, jardins, espaces verts urbains, friches, certains terrains de sports extérieurs, cimetières...) et pour les trois quarts par extension de l'urbanisation sur des espaces agricoles, boisés et naturels. Le développement urbain futur devra intensifier la préservation et la restauration de ces espaces ouverts, qui participent de la désimperméabilisation des sols.

En s'appuyant sur la qualité des tissus et leurs capacités d'évolution, le SCoT visera à préserver les espaces ouverts existants et à en créer de nouveaux, notamment dans les zones carencées. Le SCoT s'engage également, en appliquant les recommandations et objectifs du PCAEM, à favoriser la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des espaces urbanisés.

Développer l'agriculture urbaine et les filières courtes d'approvisionnement pour un système alimentaire plus durable

L'approvisionnement alimentaire de la Métropole est un défi en termes de quantité, de qualité et de diversité de l'offre, ainsi qu'en termes de flux et de relations avec les collectivités rurales.

La Métropole peut progresser en préservant et valorisant les derniers espaces agricoles métropolitains, mais aussi en développant une agriculture urbaine et écologique complémentaire de l'agriculture « traditionnelle » existante.

Le SCoT entend encourager l'inscription, dans l'espace métropolitain, de lieux favorables à la production mais aussi au développement de filières courtes d'approvisionnement, respectueuses de l'environnement. La réduction du nombre d'intermédiaires et des distances entre producteurs et consommateurs, participera à l'élaboration d'un système alimentaire métropolitain plus durable. Par ailleurs, conformément au PCAEM, la valorisation locale des déchets organiques participera aussi à l'économie circulaire métropolitaine et à la réduction des impacts de l'alimentation.

Accroître la résilience de la Métropole aux risques majeurs et aux effets des changements climatiques



Anticiper les risques climatiques et les intégrer dans la fabrique de la Métropole

La Métropole du Grand Paris doit anticiper dès aujourd'hui les effets connus des changements climatiques rappelés dans le diagnostic (augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes comme les canicules, forts orages, pressions sur la ressource en eau...).

L'anticipation de ces effets, objectif prioritaire d'une politique de résilience métropolitaine, passe par la réduction de la vulnérabilité de la Métropole et de ses habitants aux risques naturels et au phénomène d'îlot de chaleur urbain. L'adaptation du tissu urbain et la généralisation des principes bioclimatiques dans la conception des nouveaux aménagements et du bâti (matériaux à fort albédo, ventilation naturelle, protections solaires, perméabilisation, etc.) sont des priorités du SCoT.

Le territoire métropolitain se caractérise par une imperméabilisation et une minéralisation très forte, particulièrement prégnantes sur le cœur du territoire.

Le SCoT entend favoriser la réintégration de la végétation dans les projets d'aménagements (sol, façades, toitures...), conformément au PCAEM, en privilégiant les espaces de pleine terre. Le développement d'une valorisation locale de l'eau (baignade, fontaines, eau visible, réouverture de cours d'eau busés...) combiné à une politique volontariste de désimpermeabilisation des sols sont deux axes forts du SCoT.

La volonté est de limiter le risque d'inondation par ruissellement, phénomène localisé et voué à augmenter dans les années à venir.

Le SCoT encourage la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement dans les projets d'aménagement et favorise le développement de nouvelles manières de gérer les eaux pluviales avec, conformément au PCAEM, la généralisation du « zéro rejet » dans la gestion des eaux pluviales, ainsi que l'application des innovations d'aménagement en matière de « ville-éponge » et de gestion des pluies à la parcelle.

Développer une approche systémique du risque inondation par débordement

Le risque d'inondation par débordement doit être intégré comme une composante à part entière du développement urbain. C'est un risque naturel majeur sur le territoire. La concentration des enjeux humains et économiques, la dépendance et les interconnexions entre les acteurs et les systèmes qui concourent au fonctionnement du territoire (transports, infrastructures, équipements...) et l'objectif de construction de 38 000 logements obligent la Métropole à développer une approche systémique du risque inondation par débordement afin de réduire l'exposition des biens et des personnes et d'anticiper les crises, en réduisant par les orientations d'aménagement, l'exposition et la vulnérabilité à ces dernières.

Construire une Métropole résiliente face aux inondations suppose de mettre en œuvre des actions structurelles telles que la désimpermeabilisation des sols, l'aménagement de cours d'eau et la réalisation d'ouvrages de protection. Cela implique également la mise en place d'actions non-structurelles (partage d'informations, développement d'une culture du risque, préparation à la gestion de crise et post-crise...).

La prise de conscience entamée lors des crues majeures de 2016 et 2018 est l'occasion de construire des projets urbains innovants et ambitieux en matière d'accessibilité, de trame viaire, d'occupation du sol, etc.

Le renforcement de la solidarité amont-aval de la Métropole avec les intercommunalités du bassin versant de la Seine, de la Marne et de leurs affluents, dans une approche de projets interterritoriaux et concertés, est un levier d'action à privilégier.

Prendre en compte les autres risques naturels et technologiques

Territoire historiquement industriel et densément urbanisé, la Métropole du Grand Paris se caractérise également par une diversité de risques et de nuisances anthropiques qu'elle doit intégrer dans son développement.

Le SCoT sera vigilant à une maîtrise de l'urbanisation autour des sites concernés (sites SEVESO, ICPE...) et au rééquilibrage socio-territorial de ces risques et nuisances.

Ces établissements et équipements jouent un rôle stratégique dans le fonctionnement du territoire et les conditions de leur intégration urbaine doivent faire l'objet de la plus grande vigilance.

La résilience du territoire passe également par la prise en considération des risques naturels et des nuisances plus diffuses, qui sont à l'œuvre à l'échelle locale depuis plusieurs années.

Il s'agit notamment de favoriser la reconquête des sites et sols pollués et d'informer sur leurs conséquences.

L'intégration dans les projets d'aménagement des risques de mouvements de terrain (anciennes carrières notamment de gypse, retrait-gonflement des argiles qui devrait augmenter en lien avec les épisodes de sécheresse à venir...), en considérant les enjeux fonciers, financiers et sanitaires, constituera un axe fort du développement de la Métropole du Grand Paris.

L'amélioration de la qualité de l'air implique un abandon progressif des énergies fossiles au profit d'énergies moins émettrices de polluants atmosphériques. Enfin, le risque très diffus lié aux matières dangereuses induit par les équipements et infrastructures de transport de l'énergie ou des produits importés depuis l'extérieur du territoire doit être mieux pris en compte.



Agir pour une métropole plus sobre et plus productive



Le diagnostic a mis en évidence la très forte dépendance de la Métropole sur l'ensemble des ressources dont elle a besoin (eau, matériaux, énergie, produits alimentaires, bois, etc.). Or, des ressources locales existent (déchets du BTP, biodéchets, ressources énergétiques). L'objectif de neutralité carbone porté par la Métropole passe d'une part par davantage de sobriété, et d'autre part par l'accélération de la transition énergétique dans tous les domaines, le développement de l'exploitation des ressources locales et de l'économie circulaire, pour construire une Métropole plus productive dans un contexte de forte pression foncière.

La Métropole doit permettre de construire une approche globale et coordonnée des services urbains et de leurs gouvernances afin d'en garantir le bon fonctionnement durable, et le cas échéant de les rationaliser et de les optimiser.



Les coopérations interterritoriales doivent être élargies et renforcées sur des champs de natures diverses comme la production énergétique, alimentaire, de matériaux bas carbone (bois, paille, etc.), ou encore la compensation carbone.

Aller vers une métropole plus sobre

La réduction de la consommation des ressources, et au-delà des émissions de gaz à effet de serre, doit constituer une priorité de la Métropole qui se traduira sur de multiples fronts.

Outre les indispensables actions de sensibilisation pour activer les leviers comportementaux, la rénovation massive du cadre bâti public et privé devra être largement amplifiée. Les objectifs de réduction seront adaptés en fonction des typologies urbaines afin de viser un gain optimal en fonction de la maturité des projets, des contraintes techniques et des coûts globaux inhérents. Ainsi, la Métropole pourra se concentrer dans un premier temps sur les bâtiments les plus énergivores, là où les gains attendus sont les plus importants ou les plus rapides. Elle devra aussi éradiquer la précarité énergétique.

La Métropole veillera à mettre en avant dans ses actions la performance carbone globale (analyse du cycle de vie) conditionnant la performance énergétique.

La recherche d'une plus grande sobriété et d'une résilience de la Métropole dans la consommation des ressources, passe par l'intégration d'un ensemble d'actions :

- la marche, le vélo, les transports en commun et l'ensemble des autres modes actifs et nouvelles formes de mobilités propres seront développés afin de permettre de réduire progressivement l'usage de la voiture thermique et de l'autosolisme ;
- la mixité fonctionnelle, à l'échelle de la Métropole et des quartiers, et la création de tiers-lieux pour favoriser le télétravail seront encouragés afin de limiter les migrations pendulaires ;
- afin d'aller vers le zéro déchet non valorisé, des espaces seront préservés pour le développement de l'économie circulaire, pour la réparation, le réemploi, la collecte (points d'apports volontaires extérieurs), le transport (centres de transfert) mais aussi le recyclage et la valorisation matière et énergétique des déchets (méthaniseurs, plateformes de compostage) ;

- un effort particulier sera consacré à la question des déchets de chantier pour lesquels la mise en place de plateformes temporaires ou pérennes de stockage de matériaux favorisera leur réemploi ou recyclage dans de nouveaux projets. Ces plateformes devront être le plus possible situées à proximité de voies d'eau pour pouvoir recourir au transport fluvial.

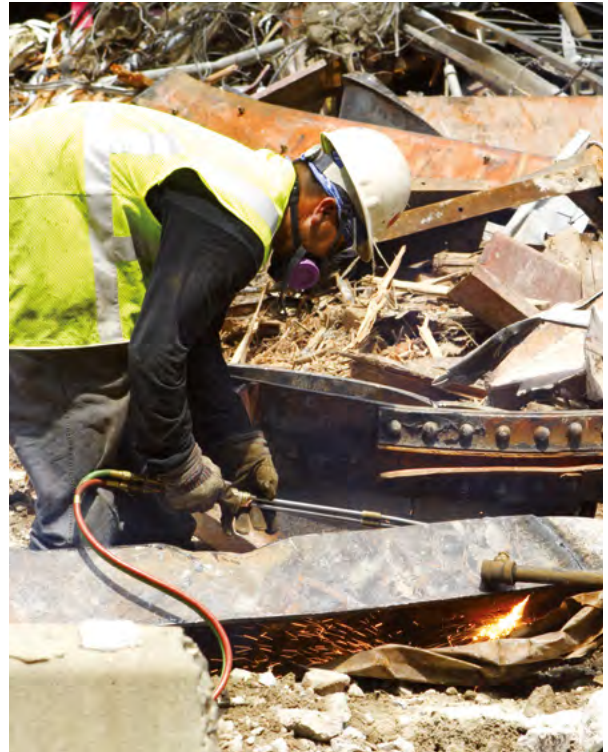
Avec la réaffirmation des principes d'architecture bioclimatique, pour favoriser des systèmes bâtis économes en énergie et plus résilients, l'optimisation des surfaces existantes et futures, l'intégration systématique de la notion de réversibilité des programmes, et la promotion de l'utilisation de matériaux bas carbone biosourcés, locaux, **le SCoT doit faire de l'éco(dé)-construction la nouvelle norme dans les pratiques d'aménagement urbain.** Il s'agira notamment de favoriser la conception et la construction de bâtiments à énergie positive, de privilégier la reconversion des bâtiments, puis la déconstruction à la démolition pour en limiter l'impact sur les ressources. La Métropole pourra aussi mettre au débat la possibilité de contraindre l'utilisation de matériaux coûteux en ressources comme en carbone.

Préserver la ressource en eau, en qualité comme en quantité

La limitation des pressions sur la ressource en eau et sur ses systèmes de gestion constitue un autre axe fort de l'action de la Métropole.

L'anticipation des futures situations de stress hydrique implique de rationaliser et sécuriser l'approvisionnement en eau potable en continuant de favoriser les baisses de consommations d'eau, par l'optimisation des prélèvements, mais aussi d'adapter les différents types d'eau variables selon leur qualité (eau potable, non potable) à la diversité des usages, et au final, de limiter l'utilisation d'eau potable uniquement quand c'est nécessaire (aujourd'hui, seuls 46% de l'eau potable consommée nécessitent cette qualité).

La déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement par leur infiltration à la source grâce à la désimperméabilisation des sols partout où cela est possible, tant dans les nouveaux quartiers déjà en chantier ou projetés



que dans la ville existante, permettra à la fois de favoriser la végétalisation et rafraîchissement de la ville et ainsi de mieux faire face aux effets des changements climatiques, de limiter les investissements sur les réseaux, et de mieux maîtriser les pollutions liées au ruissellement des eaux. L'amélioration de la qualité écologique et sanitaire des cours d'eau et la maîtrise des autres risques de pollution sur les eaux de surface mais aussi souterraines permettra également de favoriser la biodiversité aquatique.

Faire de la Métropole un territoire de production et d'optimisation

L'exploitation des ressources locales d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) doit permettre de réduire la dépendance énergétique du territoire et d'accroître la part renouvelable du mix énergétique.

En lien avec le futur Schéma directeur métropolitain des énergies qui veillera à faire évoluer la vision de ces différents systèmes comme un seul système énergétique global, le SCoT pourra ainsi identifier et réserver les principaux lieux nécessaires pour à la fois favoriser l'exploitation des ENR&R (forages géothermiques, profonds ou de surface, centrales solaires, centres de méthanisation de biodéchets et/ou de boues de station d'épuration, centrales biomasse ou CSR - Combustibles Solides de Récupération -) renforcer, développer ou adapter les réseaux énergétiques, notamment les réseaux de chaleur et de froid, et ce autant sur les projets en cours ou futurs que dans la ville déjà constituée.

Le futur Schéma directeur métropolitain des énergies identifiera les secteurs pavillonnaires qui pourront tendre vers l'autonomie énergétique sous certaines conditions et les autres, dépendants de systèmes énergétiques où les réseaux devront être verdis et optimisés pour maximiser leur rôle et limiter les investissements, tout en sécurisant leur fonctionnement en intégrant la problématique de leur résilience vis-à-vis des différents risques identifiés.

Toujours en lien avec le Schéma directeur métropolitain des énergies, **le SCoT devra poser les bases d'un système multiénergies**, où les usages et besoins évoluent: en s'appuyant sur la mixité fonctionnelle, il pourra identifier des secteurs où le développement de boucles locales d'énergie est pertinent. Il pourra ainsi identifier les secteurs les plus favorables à l'accueil de data centers en fonction des ressources énergétiques disponibles. Il posera aussi les bases du réseau multiénergies de points d'avitaillement pour les nouvelles mobilités (GNV/ bioGNV, électrique, hydrogène) à déployer, en intégrant le sujet des filières de production.

Offrir un maillage de stations de services urbains

L'évolution vers une Métropole sobre et productive repose sur un réseau de grands services urbains (déchets, énergie, logistique, eau, matériaux) qu'il s'agira de conserver, d'adapter et de transformer, et surtout de développer pour pouvoir répondre aux objectifs fixés: des lieux pour réparer, stocker temporairement, traiter, transporter, accueillir les circuits courts, recycler, transformer et produire, et ce à différents degrés, de l'échelle globale à l'échelle locale, du niveau métropolitain au plus près des citoyens.

C'est un nouveau réseau de stations de services urbains qu'il nous faut inventer et adapter en fonction des échelles locales, intermédiaires et globales, un réseau qui devra autant servir les nouveaux quartiers que la ville existante. En rassemblant différentes fonctions variables selon chaque cas (gestion des déchets, hub logistique, production d'énergie, etc.), ces nouvelles stations de services permettront d'optimiser le fonctionnement de ces services urbains.

Le SCoT devra favoriser leur déploiement en définissant une stratégie foncière adaptée à l'échelle de la Métropole et les conditions de leur insertion dans un tissu urbain dense.



1

Conforter une métropole polycentrique, économe en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions.

2

Embellir la Métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle.

3

Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement.

4

S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique.

5

Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde.

6

Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains.

7

Agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible.

8

Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires.

9

Confirmer la place de la Métropole comme première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique.

10

Engager le territoire métropolitain dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets.

11

Organiser la transition énergétique.

12

Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales, notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles.

Rédaction **Métropole du Grand Paris / Atelier
Parisien d'Urbanisme (APUR) / L'Institut Paris
Region / Algoé Consultants / Agence Eker**

Conception graphique **Agence Giboulées**

Impression **Périgraphic**

Décembre 2021

CRÉDITS PHOTOS

P. 13 Université Paris 8 - amphithéâtre et BU
Rue Guynemer Saint-Denis
© **APUR / David Boureau**

P. 14 Vue aérienne de Boulogne-Billancourt
et de Paris (panoramique)
© **DRIEA / Gobry**

P. 18 Les Grands Voisins
Vue sur espace open space avec personnes au travail
La Ruhe pépinière d'entreprise
© **APUR / David Boureau**

P. 19 Les Grands Voisins
Vue extérieure de l'Entreprise de recyclage
de cartons Carton Plein 75 pour déménagements
et cartons réemployés
Grands Voisins Ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul
82, Avenue Denfert-Rochereau - 75014 Paris
© **APUR / David Boureau**

P. 20 Les Grands Voisins
Vue extérieure de la ressourcerie créative
© **APUR / David Boureau**

P. 23 Citrail vue d'ensemble bâtiments
(entrée principale)
110 bis avenue du Général Leclerc Pantin
© **APUR / David Boureau**

P. 29 Éco-quartier Neucité Seine-Saint-Denis

P. 30 Projet Pleyel IMG P

P. 32 Piétons rue de Caumartin Paris
© **APUR / David Boureau**

P. 35 Tramway Val de Seine et bus
à Issy-les-Moulineaux
© **DRIEA / Gauthier**

P. 36 Le T3 boulevard Brune avec en arrière plan
le franchissement des maréchaux par le faisceau
Montparnasse (Porte de Vanves)
© **APUR / Julien Bigorgne**

P. 39 La corniche des forts à Romainville
© **DRIEA / Gobry**

P. 40 La place de l'Eau - Le Blanc-Mesnil
© **APUR / David Boureau**

P. 43 Vue aérienne vers Saint-Thibault-des-Vignes,
Lagny-sur-Marne, Pomponne, passage de la Marne
© **DRIEA / Gobry**

P. 47 Université Paris 8 BU
Rue Guynemer Saint-Denis
© **APUR / David Boureau**

P. 51 ZAC des Docks à Saint-Ouen
Chantier de construction
© **APUR / Maud Charasson**

P. 52 Cité Michelet
Réhabilitation des tours, isolation des façades
© **APUR / Patalagoity**

P. 55 Vue intérieure de l'atelier de Hyper (Fab-Labs)
par le Collectif YAPLUSK avec animateurs et jeunes
Rue Angela Davis - Dalle Maurice Thorez à Bagnolet
© **APUR / David Boureau**

P. 61 Chemin de terre en forêt
© **DRIEA / Gobry**

P. 63 Crue de la Seine - 5 juin 2016
© **APUR**

P. 65 Déchets chantier

P. 67 Vue aérienne vers Champigny-sur-Marne
stade et parc 2012
© **DRIEA / Gobry**

Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

